Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts
Québec

Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général

PAR COURRIEL

Le 10 novembre 2026

DEMANDEUR

N/Réf. : 202610-60

Objet : Demande d’accès à l’information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d’accès à l’information reçue le 14 octobre 2026.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d’accès à l’information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l’exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l’accès à l’information,

Original signé par

Matilde Théroux-Lemay

p. j. : 2

5700, 4e Avenue Ouest, A-303
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370
acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2024

Nom du tirage : **Lac à la Corne**

Code de tirage : **TE0201**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverains	x
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	x

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean

MRC : Du Domaine-du-Roy

Municipalité : Lac-Ashuapmushuan

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin rivière Saint-Maurice

Zone d'exploitation contrôlée (Zec) : La Lièvre

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A07

Accès

Trajet : Voir la carte de localisation plus bas

Accessibilité/Moyen de transport : véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 65,5

Longueur (m) : n.d.

Largeur (m) : n.d.

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : Grand brochet, perchaude, meunier noir

---

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

Terrains

Dimension (m) x (m) : 50 x 80

Superficie (m^2) : 4 000

Infrastructures disponibles : aucune

Infrastructures de télécommunication disponibles : n.d.

Obligation immatriculation cadastrale : n.d.

Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation (chalet). Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon. Le locataire est également tenu de s'informer auprès de la MRC s'il y a une obligation de construire une habitation (chalet) dans un délai prescrit.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution, et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entraîner une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la réglementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

N° de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	335 $	147,17 $	446,10 $	1034,78 $	1 963,05 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)
MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État

(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Unité de gestion de Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Site Internet : Permis et autorisations | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : ua02571@mrnf.gouv.qc.ca

Activités fauniques

(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet : Coordonnées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage

Activités sportives et de plein air | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 275-2440
Site Internet : mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique

(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)
MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Site Internet : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

Information sur la Zec

Zec La Lièvre
Adresse postale C.P. 355 Roberval (Québec) G8H 2N7
Adresse du poste d'accueil 1000, Chemin de la Lièvre Sainte-Hedwidge Roberval (Québec) G0W 2R0
Téléphone : 418 275-3552
Site Internet : https://zeclalievre.reseauzec.com/
Courriel : zeclalievre@reseauzec.com

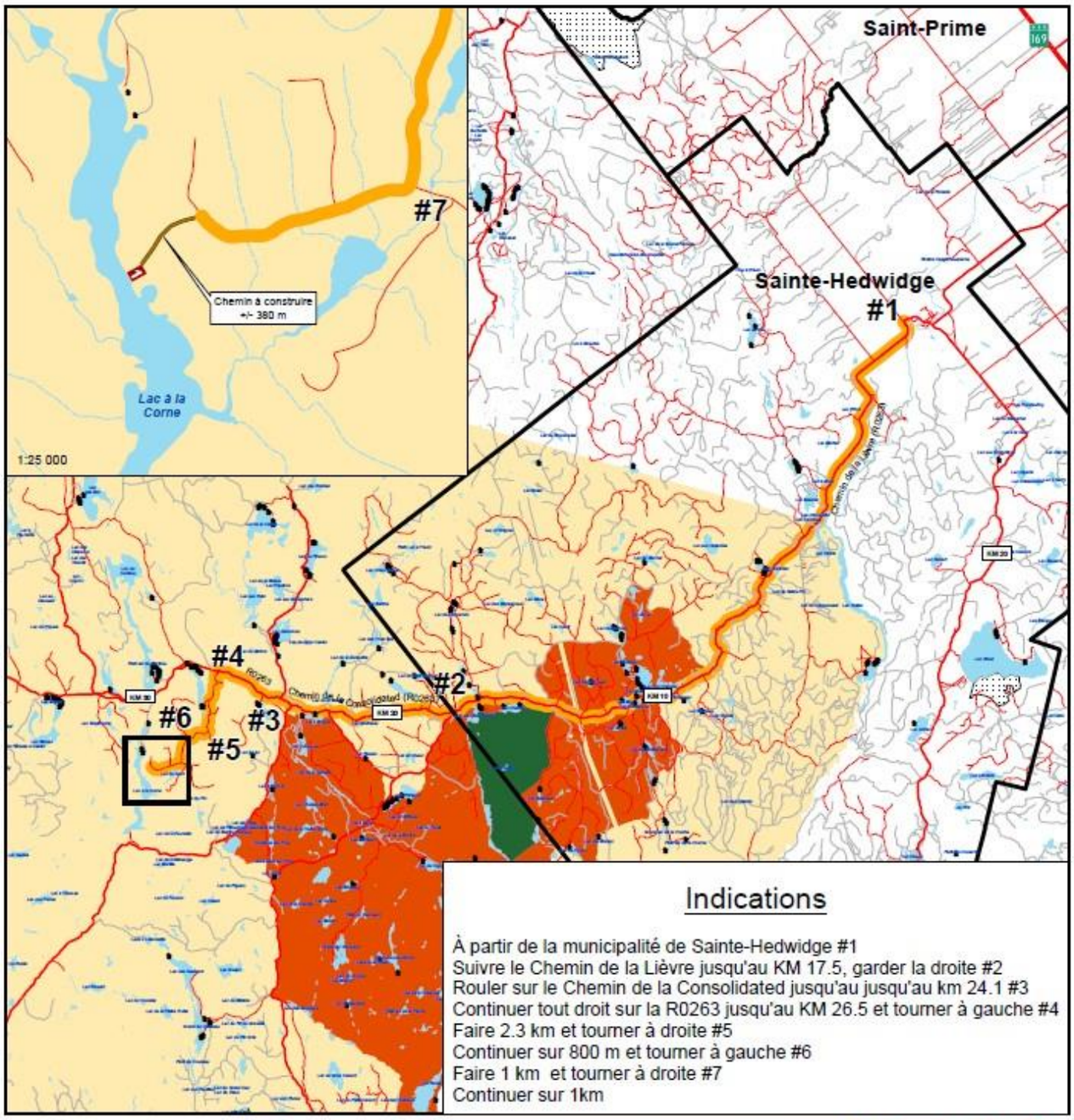
Saint-Prime
Sainte-Hedwidge
#1
#2
#3
#4
#5
#6
#7
Chemin à construire
+/- 380 m
Lac à la Corne
1:25 000
Indications
À partir de la municipalité de Sainte-Hedwidge #1
Suivre le Chemin de la Lièvre jusqu'au KM 17.5, garder la droite #2
Rouler sur le Chemin de la Consolidated jusqu'au jusqu'au km 24.1 #3
Continuer tout droit sur la R0263 jusqu'au KM 26.5 et tourner à gauche #4
Faire 2.3 km et tourner à droite #5
Continuer sur 800 m et tourner à gauche #6
Faire 1 km et tourner à droite #7
Continuer sur 1km


MRC
Domaine-du-Roy
Tirage au sort 2024 - MRC Le Domaine-du-Roy
Lac à la Corne
Emplacement existant
Emplacement mis en disponibilité
Chemin à construire
Chemin d'accès proposé
Borne kilométrique
Réseau routier supérieur
Chemin de fer
Cours d'eau
Cours d'eau intermittent
Lac
Limite municipale
Extérieur de la MRC
Réserve de biodiversité
Réserve écologique
Pourvoirie à droits exclusifs
Réserve faunique Ashuapmushuan
Zone d'exploitation contrôlée
Refuge biologique
Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8
Sources
MERN, 2012, 2018, 2023;
MELCCFP, 2021;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2024
Date d'impression: 2024-08-14
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
1:180 000
0 2 4 Km
N
1:5 000 000

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2022

Nom du tirage : **Lac aux Eaux Mortes**

Code de tirage : **TE0201**

Nombre de terrains : **2**

Proximité du plan d'eau

Riverains	X
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac Ashuapmushuan
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin rivière Saint-Maurice
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : La Lièvre
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A07-200-0201

Accès

Trajet 1 : À partir de la municipalité de **La Doré**, prendre l'avenue du jardin. Tourner à droite, faire quelques mètres. Tourner à gauche sur le chemin de la Branche-Ouest. Tourner à gauche au Km 23.4. Continuer sur 13.5 km et tourner à gauche. Continuer sur 2.5 km et tourner à droite. Continuer sur 400 m et tourner à gauche. Continuer sur 875 m.

Trajet 2 : À partir de la municipalité de **Sainte-Hedwidge**, au bout de la rue Principale, tourner à gauche. Tourner à droite au km 36.7 sur le chemin de la Lièvre. Faire 17.5 km sur ce chemin et tourner à droite. Continuer sur 2.5 km et tourner à droite. Continuer sur 400 m et tourner à gauche. Continuer sur 875 m.

Voir carte de localisation au bas de la grille d'information détaillée pour les trajets 1 et 2.

Accessibilité/Moyen de transport : Véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 127,74
Longueur (m) : 4 100
Largeur (m) : 290

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : n/a
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Le locataire dont la terre louée est située sur le territoire d'une ZEC doit acquitter certains autres frais (frais de circulation, droits de pêche, etc.). Veuillez contacter la ZEC *La Lièvre* pour plus de détails.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le www.mern.gouv.qc.ca/territoire/droit/droit-informations.jsp

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	316 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	1 850,92 $
2	4 000	316 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	1 850,92 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca
Site web : www.mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État

(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca
Site web : https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/permis-autorisations/

Activités fauniques

(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca
Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Bureau de protection de la faune de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca
Site web : www.mrcdomaineduroy.ca

Information géographique

(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca
Site web : geoboutique.mern.gouv.qc.ca

Information sur la ZEC

ZEC La Lièvre
C.P. 355
Roberval (Québec) G8H 2N7
poste d'accueil :
1000, Chemin de la Lièvre
Ste-Hedwidge-de-Roberval (Québec) G0W 2R0
Téléphone : 418 275-3552
Courriel : zeclalievre@reseauzec.com
Site web : https://zeclalievre.reseauzec.com/

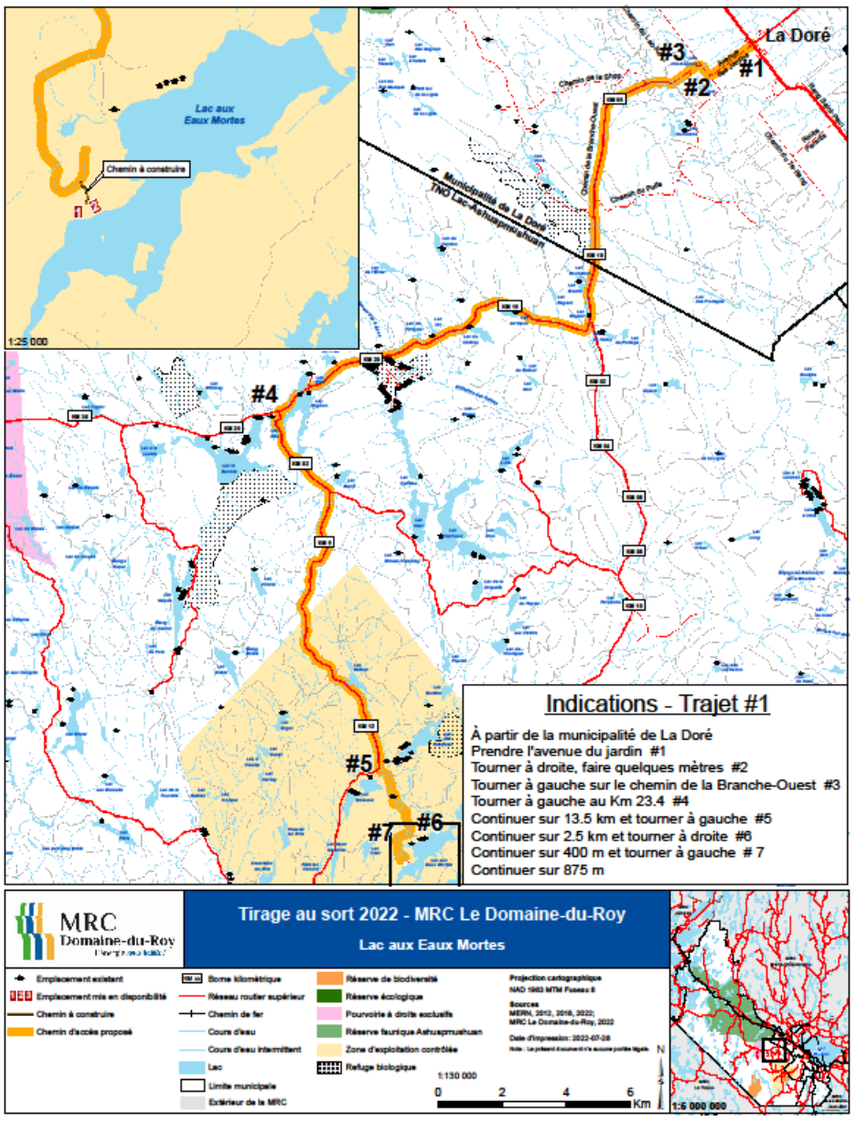
Lac aux Eaux Mortes
Chemin à construire
1:25 000
La Doré
#1
#2
#3
#4
#5
#6
#7
Municipalité de La Doré
TNO Lac-Ashuapmushuan
Indications - Trajet #1
À partir de la municipalité de La Doré
Prendre l'avenue du jardin #1
Tourner à droite, faire quelques mètres #2
Tourner à gauche sur le chemin de la Branche-Ouest #3
Tourner à gauche au Km 23.4 #4
Continuer sur 13.5 km et tourner à gauche #5
Continuer sur 2.5 km et tourner à droite #6
Continuer sur 400 m et tourner à gauche # 7
Continuer sur 875 m
MRC Domaine-du-Roy
Tirage au sort 2022 - MRC Le Domaine-du-Roy
Lac aux Eaux Mortes
Emplacement existant
Emplacement mis en disponibilité
Chemin à construire
Chemin d'accès proposé
Borne kilométrique
Réseau routier supérieur
Chemin de fer
Cours d'eau
Cours d'eau intermittent
Lac
Limite municipale
Extérieur de la MRC
Réserve de biodiversité
Réserve écologique
Pourvoirie à droits exclusifs
Réserve faunique Ashuapmushuan
Zone d'exploitation contrôlée
Refuge biologique
Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8
Sources
MERN, 2012, 2016, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2022
Date d'impression: 2022-07-28
1:130 000
0 2 4 6 Km
N
1:5 000 000

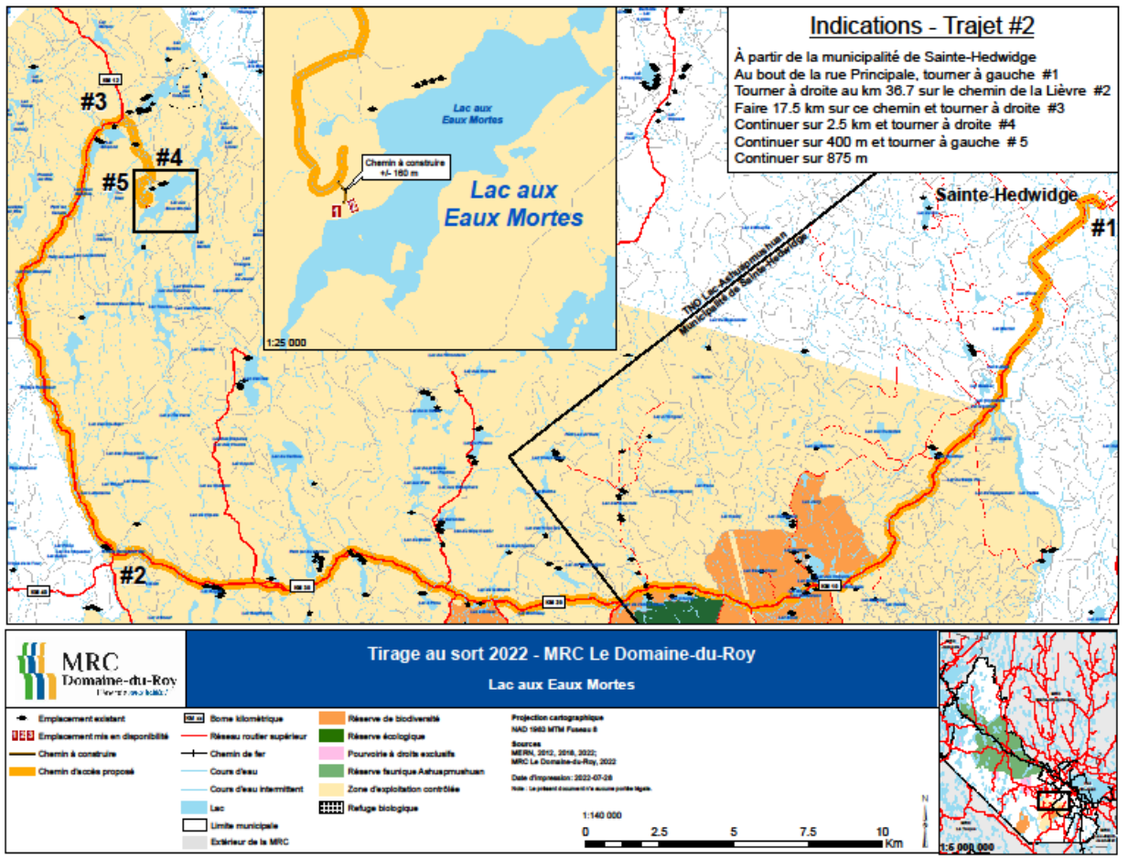
Indications - Trajet #2
À partir de la municipalité de Sainte-Hedwidge
Au bout de la rue Principale, tourner à gauche #1
Tourner à droite au km 36.7 sur le chemin de la Lièvre #2
Faire 17.5 km sur ce chemin et tourner à droite #3
Continuer sur 2.5 km et tourner à droite #4
Continuer sur 400 m et tourner à gauche # 5
Continuer sur 875 m
Lac aux Eaux Mortes
Chemin à construire +/- 160 m
1:25 000
Sainte-Hedwidge
#1
#2
#3
#4
#5
TNO Lac-Ashuapmushuan Municipalité de Sainte-Hedwidge
MRC Domaine-du-Roy
Tirage au sort 2022 - MRC Le Domaine-du-Roy
Lac aux Eaux Mortes
Emplacement existant
Emplacement mis en disponibilité
Chemin à construire
Chemin d'accès proposé
Borne kilométrique
Réseau routier supérieur
Chemin de fer
Cours d'eau
Cours d'eau intermittent
Lac
Limite municipale
Extérieur de la MRC
Réserve de biodiversité
Réserve écologique
Pourvoirie à droits exclusifs
Réserve faunique Ashuapmushuan
Zone d'exploitation contrôlée
Refuge biologique
Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8
Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2022
Date d'impression: 2022-07-28
1:140 000
0 2.5 5 7.5 10 Km
1:5 000 000

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Rivière Péribonka (secteur L'Île-à-Nathalie)**

Code de tirage : **TE0201**

Nombre de terrains : **18**

Proximité du plan d'eau [1]

Riverain	9
Semi riverain	9
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean
MRC : Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité : Lamarche
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Labrecque
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22D13-200-0102

Accès

Trajet : 40 km (40 minutes) de la ville d'Alma
Accessibilité/Moyen de transport : Automobile

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : s.o.
Longueur (m) : s.o.
Largeur (m) : s.o.

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Ouananiche, corégone, lotte, brochet, doré

Terrain

Dimension (m x m) : 50 X 80
Superficie (m²) : 4 000
Infrastructures disponibles : chemin d'accès, rampe de mise à l'eau avec quais débarcadères, gazébo et tables de pique-nique
Arpentage/Lotissement : Plan de lotissement

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 306,7	1 810 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	3 390,91 $
2	4 044,7	1 750 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	3 330,91 $
3	4 092,6	1 775 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	3 355,91 $
4	4 006,9	1 755 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	3 335,91 $
5	4 159,8	1 785 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	3 365,91 $
6	4 601,9	1 870 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	3 450,91 $
7	4 772,8	1 920 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	3 500,91 $
8	4 547,7	1 870 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	3 450,91 $
9	4 037,2	1 765 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	3 345,91 $
10	4 004,8	870 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 450,91 $
11	4 039,3	880 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 460,91 $
12	4 109,5	885 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 465,91 $
13	4 000,0	870 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 450,91 $
14	4 000,0	870 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 450,91 $
15	4 000,0	870 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 450,91 $
16	4 000,6	870 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 450,91 $
17	4 002,2	870 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 450,91 $
18	4 059,3	875 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 455,91 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Lac-Saint-Jean-Est
625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3
Téléphone : 418 668-3023

Site Internet : www.mrclacsaintjeanest.qc.ca
Courriel : info@mrclac.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion de Rivière-Péribonka
801, chemin du Pont Taché Nord, R.C. 03
Alma (Québec) G8B 5B7
Téléphone : 418 668-8319

Courriel : ua02471@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : Réseau régional | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP - Direction de la protection de la faune du Saguenay-Lac-St-Jean - bureau local d'Alma
801, chemin du Pont-Taché Nord, local RC-04
Alma (Québec) G8B 5B7
Téléphone : 418 668-0128

Permis de construction

Municipalité de Lamarche
100, rue Principale, Lamarche (Québec) G0W 1X0
Téléphone : 418 481-2861

Site Internet : https://municipalitelamarche.ca
Courriel : mun.lamarche@ville.lamarche.qc.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2021
Nom du tirage : **Rivière Valin**
Code de tirage : **TE0201**
Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau

Riverain	X
Semi-riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation
Région administrative : 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean
MRC : Le Fjord-du-Saguenay
Municipalité : Saint-Fulgence
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Gagné
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : S.O.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22D10-200-0101

Accès
Trajet : À partir de la municipalité de Saint-Honoré (3611 boulevard Martel, Saint-Honoré, G0V 1L0), prendre le boulevard Martel et tourner à droite sur le chemin du Lac et suivre les indications des affiches jusqu'à la rivière. Traverser le pont et prendre à gauche. Continuer jusqu'au terrain.

Accessibilité/Moyen de transport : Automobile

Caractéristiques physiques du plan d'eau
Superficie : S.O. (rivière)
Longueur : 25 000 m approximatif
Largeur : 50 m en moyenne

Caractéristiques fauniques
Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Omble de fontaine

Terrain
Dimension : 50 m x 80 m
Superficie : 4 000 m²
Infrastructures disponibles : Aucun
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.
- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire, ne peut avoir plus de 6 m de largeur.
- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.
- Information générale sur la location d'emplacements de villégiature sur les terres du domaine de l'État
- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois en cours ou le premier jour du mois suivant, selon le cas. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la réglementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	1 018 $	133,37 $	405,86 $	940,50 $	2 497,73 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)
MRC du Fjord-du-Saguenay
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

Téléphone sans frais : 1 888 673-1705
Site Internet : www.mrc-fjord.qc.ca
Courriel : reception@mrc-fjord.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État

(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Téléphone : 418 695-8125
Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca
Courriel : saguenay-lac-saint-jean@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Téléphone : 418 695-8125
Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca
Courriel : saguenay-lac-saint-jean@mffp.gouv.qc.ca

Produits d'information géographique
(Feuillets cartographiques)
MERN - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 877 803-0613
Site Internet : http://geoboutique.mern.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2022

Nom du tirage : **Lac Rognon**

Code de tirage : **TE0202**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau

Riverains	X
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac Ashuapmushuan
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton De Lamarre
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : n/a
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A10-200-0101

Accès

Trajet : À partir de la municipalité de La Doré, prendre l'avenue du jardin. Tourner à droite, faire quelques mètres. Tourner à gauche sur le chemin de la Branche-Ouest. Tourner à gauche au Km 23.4. Continuer sur 3 km et tourner à gauche. Continuer sur 980 m. Voir carte de localisation au bas de la grille d'information détaillée.

Accessibilité/Moyen de transport : Véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 52,42
Longueur (m) : 2 200
Largeur (m) : 170

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : n/a
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	419 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	1 953,92 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca
Site web : www.mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca
Site web : https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/permis-autorisations/

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca
Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Bureau de protection de la faune de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca
Site web : www.mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca
Site web : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)

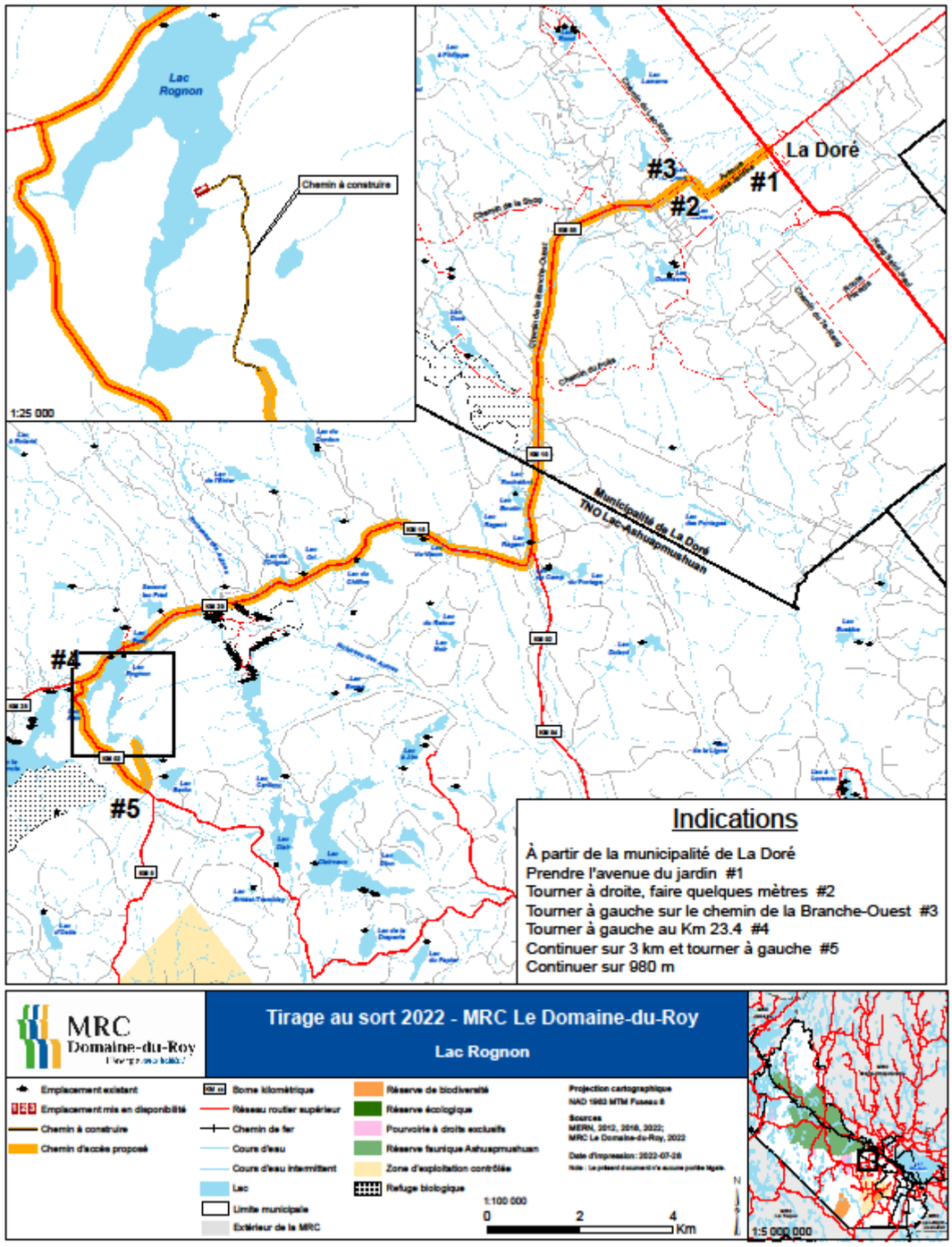
Lac Rognon
Chemin à construire
1:25 000
La Doré
#1
#2
#3
#4
#5
Municipalité de La Doré
TNO Lac-Ashuapmushuan
Indications
À partir de la municipalité de La Doré
Prendre l'avenue du jardin #1
Tourner à droite, faire quelques mètres #2
Tourner à gauche sur le chemin de la Branche-Ouest #3
Tourner à gauche au Km 23.4 #4
Continuer sur 3 km et tourner à gauche #5
Continuer sur 980 m
MRC Domaine-du-Roy
Tirage au sort 2022 - MRC Le Domaine-du-Roy
Lac Rognon
Emplacement existant
Emplacement mis en disponibilité
Chemin à construire
Chemin d'accès proposé
Borne kilométrique
Réseau routier supérieur
Chemin de fer
Cours d'eau
Cours d'eau intermittent
Lac
Limite municipale
Extérieur de la MRC
Réserve de biodiversité
Réserve écologique
Pourvoirie à droits exclusifs
Réserve faunique Ashuapmushuan
Zone d'exploitation contrôlée
Refuge biologique
Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8
Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2022
Date d'impression: 2022-07-26
1:100 000
0
2
4
Km
1:5 000 000

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2021
Nom du tirage : **Lac Rond**
Code de tirage : **TE0202**
Nombre de terrains : **2**

Mise à jour 2021-09-23 : Nouvelle configuration du lotissement pour les deux terrains offerts au lac Rond. La superficie des terrains demeure à 4 000m².

Proximité du plan d'eau

Riverain	X
Semi-riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation
Région administrative : 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean
MRC : Le Fjord-du-Saguenay
Municipalité : TNO Mont-Valin
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Aulneau
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : Boiteuse
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22D14-200-0202

Accès
Trajet : À partir de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau (140 boulevard Saint-David, Saint-David-de-Falardeau, QC G0V 1C0), prendre le boulevard Desgagné, puis le chemin de Price. Suivre le chemin de Price jusqu'au KM 0 et rouler 31 km sur la route non asphaltée. Tourner à gauche et traverser le barrage Onatchiway. Rouler jusqu'au km 60 et tourner à gauche. Suivre les indications et passer la barrière Nord de la Zec du lac-de-la-Boiteuse. Prendre à gauche après la barrière et rouler environ 9,7 km sur le chemin principal. Passer le Petit lac aux Outardes et traverser le ponceau à gauche. **Suivre cette route sur environ 6,8 km vers le sud et se stationner. Sortir du véhicule et marcher environ 80 m en forêt vers le terrain #1 qui se trouve en bordure du lac. Afin d'accéder au terrain # 2, poursuivre sur cette route sur environ 1,6 km vers le sud et se stationner. Sortir du véhicule et marcher environ 400 m en forêt vers le terrain #2 qui se trouve en bordure du lac.**

Accessibilité/Moyen de transport : Camion

Caractéristiques physiques du plan d'eau
Superficie : 62,4 ha
Longueur : 1 425 m approximatif
Largeur : 475 m en moyenne

Caractéristiques fauniques
Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Omble de fontaine

Terrain
Dimension : 50 m x 80 m
Superficie : 4 000 m²
Infrastructures disponibles : Aucun
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.
- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire, ne peut avoir plus de 6 m de largeur.
- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.
- Information générale sur la location d'emplacements de villégiature sur les terres du domaine de l'État
- Le locataire dont la terre louée est située sur le territoire d'une ZEC doit acquitter certains autres frais (frais de circulation, droits de pêche, etc.). Veuillez contacter la ZEC de la Boiteuse pour plus de détails.
- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois en cours ou le premier jour du mois suivant, selon le cas. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la réglementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	680 $	133,37 $	405,86 $	940,50 $	2 159,73 $
2	4 000	680 $	133,37 $	405,86 $	940,50 $	2 159,73 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)
MRC du Fjord-du-Saguenay
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

Téléphone sans frais : 1 888 673-1705
Site Internet : www.mrc-fjord.qc.ca
Courriel : reception@mrc-fjord.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État

(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Téléphone : 418 695-8125
Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca
Courriel : saguenay-lac-saint-jean@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Téléphone : 418 695-8125
Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca
Courriel : saguenay-lac-saint-jean@mffp.gouv.qc.ca

Produits d'information géographique
(Feuillets cartographiques)
MERN - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 877 803-0613
Site Internet : http://geoboutique.mern.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2024

Nom du tirage : **Lac Saillant**

Code de tirage : **TE0202**

Nombre de terrains : **4**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverains	x
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	x

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean

MRC : Du Domaine-du-Roy

Municipalité : Lac-Ashuapmushuan

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin rivière Saint-Maurice

Zone d'exploitation contrôlée (Zec) : s.o.

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A02

Accès

Trajet : Voir la carte de localisation plus bas

Accessibilité/Moyen de transport : véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 127,1

Longueur (m) : n.d.

Largeur (m) : n.d.

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : n.d.

---

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

Terrains

Dimension (m) x (m) : 50 x 80

Superficie (m^2) : 4 000

Infrastructures disponibles : aucune

Infrastructures de télécommunication disponibles : n.d.

Obligation immatriculation cadastrale : n.d.

Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation (chalet). Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon. Le locataire est également tenu de s'informer auprès de la MRC s'il y a une obligation de construire une habitation (chalet) dans un délai prescrit.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution, et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entraîner une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la réglementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrains offerts en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	339 $	147,17 $	446,10 $	1034,78 $	1 967,05 $
2	4 000	339 $	147,17 $	446,10 $	1034,78 $	1 967,05 $
3	4 000	339 $	147,17 $	446,10 $	1034,78 $	1 967,05 $
4	4 000	339 $	147,17 $	446,10 $	1034,78 $	1 967,05 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

MRNF - Unité de gestion : Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Site Internet : Permis et autorisations | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : ua02571@mrnf.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet : Coordonnées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Activités sportives et de plein air | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 275-2440
Site Internet : mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)
MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Site Internet : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

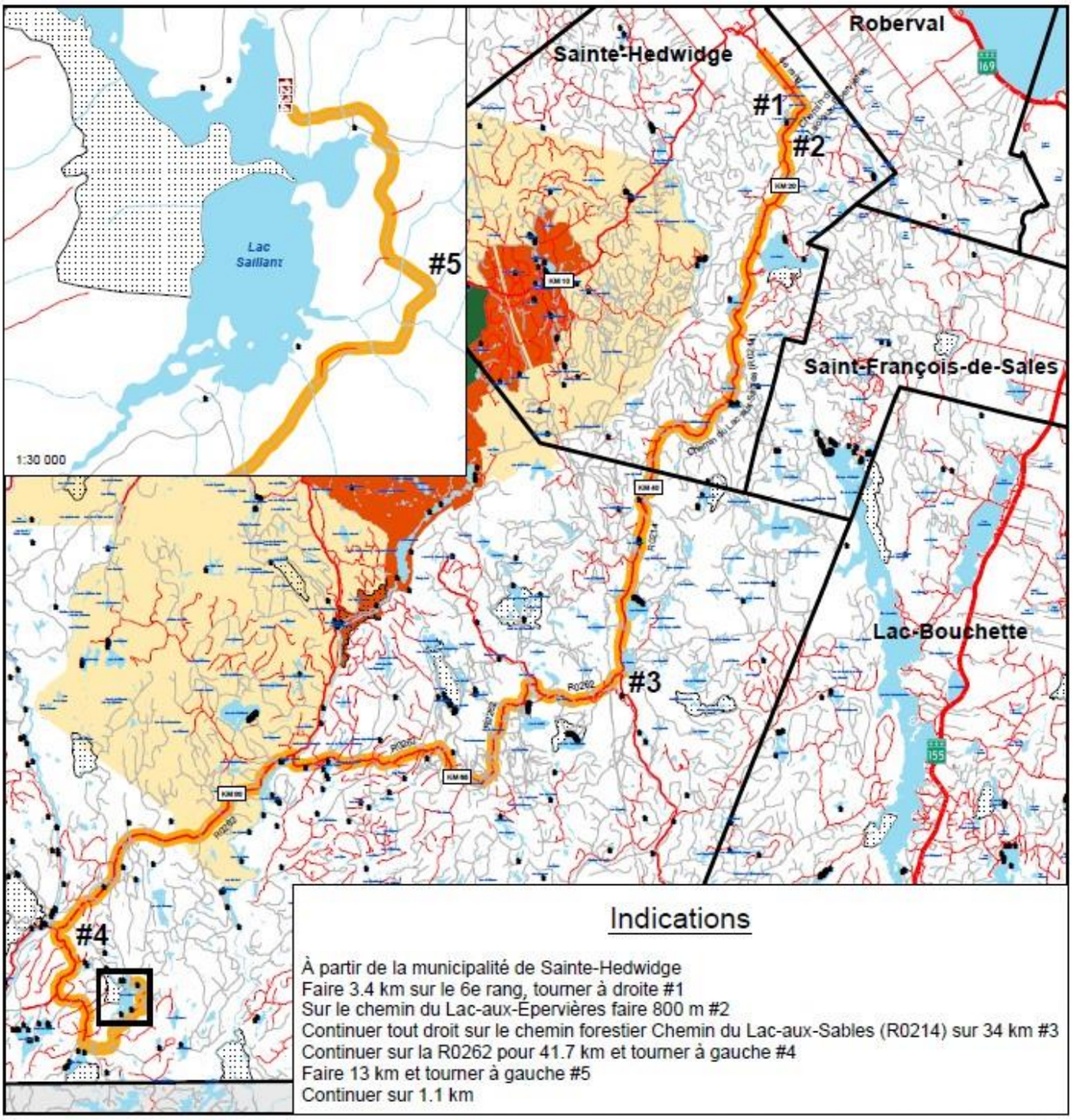

Indications

À partir de la municipalité de Sainte-Hedwidge
Faire 3.4 km sur le 6e rang, tourner à droite #1
Sur le chemin du Lac-aux-Épervières faire 800 m #2
Continuer tout droit sur le chemin forestier Chemin du Lac-aux-Sables (R0214) sur 34 km #3
Continuer sur la R0262 pour 41.7 km et tourner à gauche #4
Faire 13 km et tourner à gauche #5
Continuer sur 1.1 km

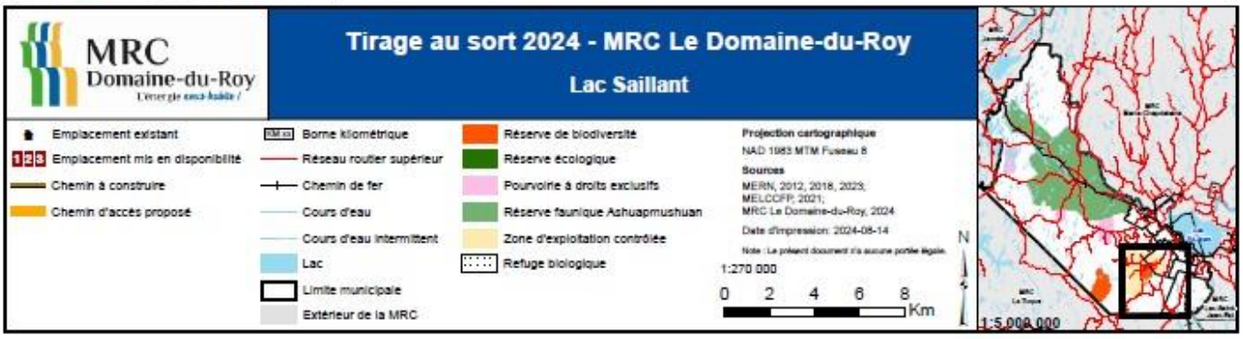

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Rivière Péribonka (secteur Morel)**

Code de tirage : **TE0202**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau [1]

Riverain	
Semi riverain	X
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean
MRC : Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité : Lamarche
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Rouleau
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22D14-200-0101

Accès

Trajet : 47 km (53 minutes) de la ville d'Alma
Accessibilité/Moyen de transport : Automobile

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : s.o.
Longueur (m) : s.o.
Largeur (m) : s.o.

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : ouananiche, corégone, lotte, brochet, doré

Terrain

Dimension : 50 m X 80 m
Superficie : 4 000 m^2
Infrastructures disponibles : chemin d'accès, rampe de mise à l'eau avec quais débarcadères, gazébo et tables de pique-nique
Arpentage/Lotissement : Arpentage (lot 5 850 976 du cadastre du Québec)

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	870 $	142,57 $	433,46 $	0 $	1 446,03 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Lac-Saint-Jean-Est
625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3
Téléphone : 418 668-3023

Site Internet : www.mrclacsaintjeanest.qc.ca
Courriel : info@mrclac.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion de Rivière-Péribonka
801, chemin du Pont Taché Nord, R.C. 03
Alma (Québec) G8B 5B7
Téléphone : 418 668-8319

Courriel : ua02471@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : Réseau régional | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP – Direction de la protection de la faune du Saguenay-Lac-St-Jean - bureau local d'Alma
801, chemin du Pont-Taché Nord, local RC-04
Alma (Québec) G8B 5B7
Téléphone : 418 668-0128

Permis de construction

Municipalité de Lamarche
100, rue Principale, Lamarche (Québec) G0W 1X0
Téléphone : 418 481-2861

Site Internet : https://municipalitelamarche.ca
Courriel : mun.lamarche@ville.lamarche.qc.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2024

Nom du tirage : **Lac à l'Équerre**

Code de tirage : **TE0203**

Nombre de terrains : **2**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverains	x
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	x

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean

MRC : Du Domaine-du-Roy

Municipalité : Lac-Ashuapmushuan

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin rivière Saint-Maurice

Zone d'exploitation contrôlée (Zec) : s.o.

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A02

Accès

Trajet : Voir la carte de localisation plus bas

Accessibilité/Moyen de transport : véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 25.3

Longueur (m) : n.d.

Largeur (m) : n.d.

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : n.d.

---

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

Terrains

Dimension (m) x (m) : 50 x 80

Superficie (m^2) : 4 000

Infrastructures disponibles : aucune

Infrastructures de télécommunication disponibles : n.d.

Obligation immatriculation cadastrale : n.d.

Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation (chalet). Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon. Le locataire est également tenu de s'informer auprès de la MRC s'il y a une obligation de construire une habitation dans un délai prescrit.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution, et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entraîner une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la réglementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrains offerts en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	887 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 515,05 $
2	4 000	887 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 515,05 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

MRNF - Unité de gestion : Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Site Internet : Permis et autorisations | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : ua02571@mrnf.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet : Coordonnées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Activités sportives et de plein air | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 275-2440
Site Internet : mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Site Internet : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

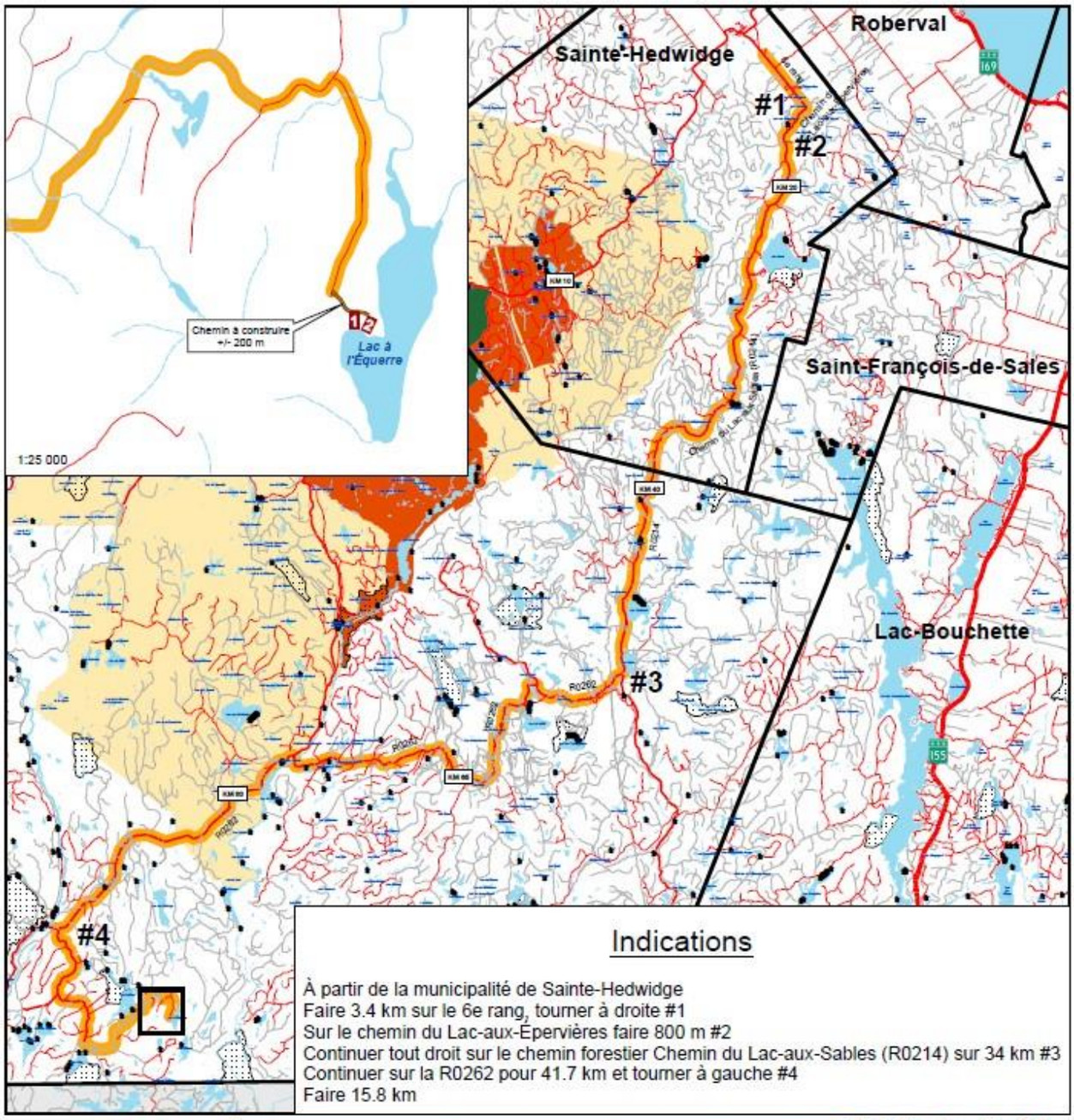
Roberval
Sainte-Hedwidge
#1
#2
Saint-François-de-Sales
Lac-Bouchette
#3
#4
Chemin à construire
+/- 200 m
Lac à
l'Équerre
1:25 000
Indications
À partir de la municipalité de Sainte-Hedwidge
Faire 3.4 km sur le 6e rang, tourner à droite #1
Sur le chemin du Lac-aux-Épervières faire 800 m #2
Continuer tout droit sur le chemin forestier Chemin du Lac-aux-Sables (R0214) sur 34 km #3
Continuer sur la R0262 pour 41.7 km et tourner à gauche #4
Faire 15.8 km
MRC
Domaine-du-Roy
Tirage au sort 2024 - MRC Le Domaine-du-Roy
Lac à l'Équerre
Emplacement existant
Emplacement mis en disponibilité
Chemin à construire
Chemin d'accès proposé
Borne kilométrique
Réseau routier supérieur
Chemin de fer
Cours d'eau
Cours d'eau intermittent
Lac
Limite municipale
Extérieur de la MRC
Réserve de biodiversité
Réserve écologique
Pourvoirie à droits exclusifs
Réserve faunique Ashuapmushuan
Zone d'exploitation contrôlée
Refuge biologique
Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8
Sources
MERN, 2012, 2018, 2023;
MELCCFP, 2021;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2024
Date d'impression: 2024-08-14
1:270 000
0 2 4 6 8
Km
N
1:5 000 000

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2022

Nom du tirage : **Lac du Carcajou**

Code de tirage : **TE0203**

Nombre de terrains : **2**

Proximité du plan d'eau

Riverains	X
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean

MRC : Domaine-du-Roy

Municipalité : Lac Bouchette

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Augmentation du canton de De Quen, Rang V, lot 27

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : n/a

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22D04-200-0201

Accès

Trajet : À partir de la municipalité de Lac-Bouchette (Route 155), prendre la rue François-Tremblay et faire 1.5 km. Continuer sur la route du Lac-Maggie pour 3.5 km. Tourner à droite sur le chemin du lac St-Paul et faire 5 km. Continuer sur chemin du Lac-des-Deux-Clubs sur 16 km. Tourner à gauche sur chemin du Lac-du-Carcajou et faire 3 km.

Voir carte de localisation au bas de la grille d'information détaillée

Accessibilité/Moyen de transport : Véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 102,56

Longueur (m) : 1 950

Largeur (m) : 500

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : n/a
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	369 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	1 903,92 $
2	4 000	369 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	1 903,92 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca
Site web : www.mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca
Site web : https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/permis-autorisations/

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca
Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Bureau de protection de la faune de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca
Site web : www.mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca
Site web : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)

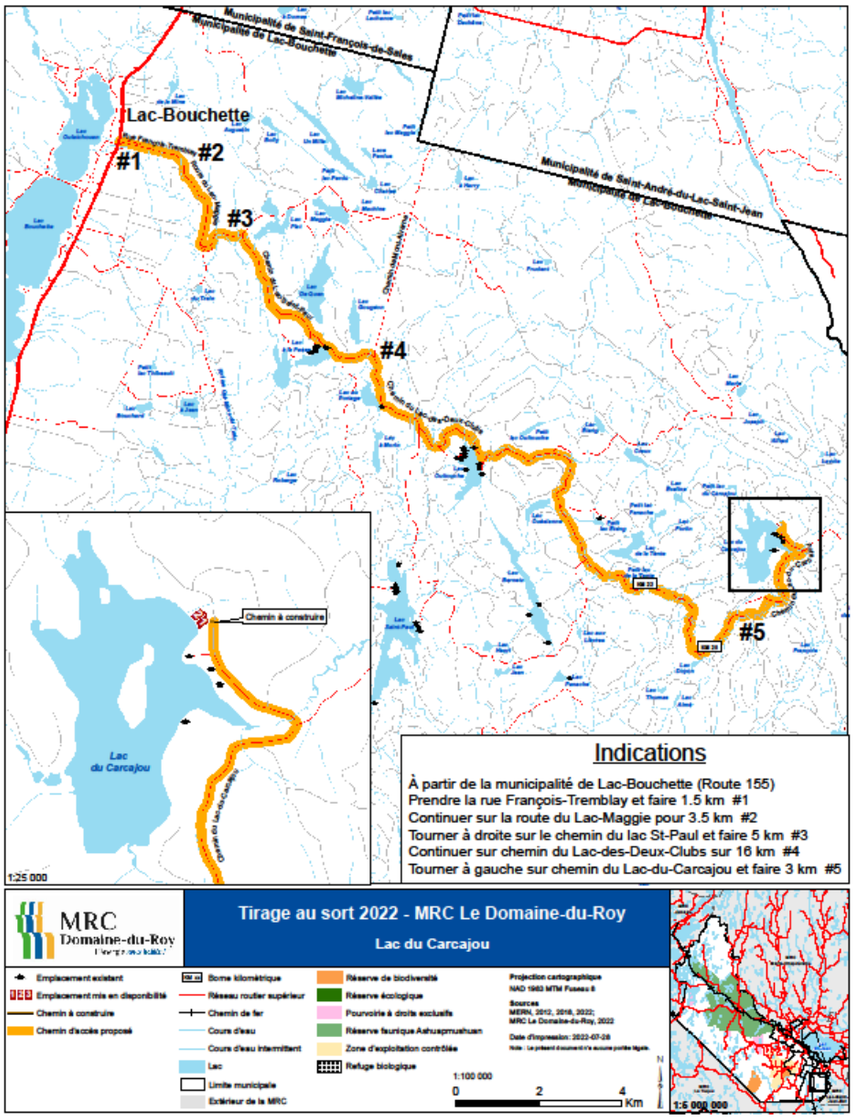
Municipalité de Saint-François-de-Sales
Municipalité de Lac-Bouchette
Lac-Bouchette
#1
#2
#3
#4
#5
Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean
Municipalité de Lac-Bouchette
Chemin à construire
Lac du Carcajou
1:25 000
Indications
À partir de la municipalité de Lac-Bouchette (Route 155)
Prendre la rue François-Tremblay et faire 1.5 km #1
Continuer sur la route du Lac-Maggie pour 3.5 km #2
Tourner à droite sur le chemin du lac St-Paul et faire 5 km #3
Continuer sur chemin du Lac-des-Deux-Clubs sur 16 km #4
Tourner à gauche sur chemin du Lac-du-Carcajou et faire 3 km #5
MRC Domaine-du-Roy
Tirage au sort 2022 - MRC Le Domaine-du-Roy
Lac du Carcajou
Emplacement existant
Emplacement mis en disponibilité
Chemin à construire
Chemin d'accès proposé
Borne kilométrique
Réseau routier supérieur
Chemin de fer
Cours d'eau
Cours d'eau intermittent
Lac
Limite municipale
Extérieur de la MRC
Réserve de biodiversité
Réserve écologique
Pourvoirie à droits exclusifs
Réserve faunique Ashuapmushuan
Zone d'exploitation contrôlée
Refuge biologique
Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8
Sources
MERN, 2012, 2016, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2022
Date d'impression: 2022-07-28
1:100 000
0 2 4 Km
1:5 000 000

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2021
Nom du tirage : **Lac des Petits Pins**
Code de tirage : **TE0203**
Nombre de terrains : **3**

Proximité du plan d'eau

Riverain	X
Semi-riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation
Région administrative : 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean
MRC : Le Fjord-du-Saguenay
Municipalité : TNO Mont-Valin
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Rivière-Shipshaw
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : Onatchiway
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22E02-200-0201

Accès
Trajet : À partir de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau (140 boulevard Saint-David, Saint-David-de-Falardeau, QC G0V 1C0), prendre le boulevard Desgagné, puis le chemin de Price. Suivre le chemin de Price jusqu'au KM 0 et rouler 31 km sur la route non asphaltée jusqu'à la barrière de la Zec Onatchiway. Passer la barrière et rouler environ 30 km sur le chemin principal. Prendre à droite à l'embranchement du lac au Poivre et suivre la route sur environ 13 km. Prendre ensuite à gauche pour accéder à la zone de villégiature du lac des Petits Pins. Roulez sur environ 3 km et les terrains se trouveront à votre droite en bordure du lac.

Accessibilité/Moyen de transport : Camion

Caractéristiques physiques du plan d'eau
Superficie : 123,1 ha
Longueur : 3 210 m approximatif
Largeur : 500 m en moyenne

Caractéristiques fauniques
Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Omble de fontaine

Terrain
Dimension : 50 m x 80 m
Superficie : 4 000 m²
Infrastructures disponibles : Aucun
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.
- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire, ne peut avoir plus de 6 m de largeur.
- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.
- Information générale sur la location d'emplacements de villégiature sur les terres du domaine de l'État
- Le locataire dont la terre louée est située sur le territoire d'une ZEC doit acquitter certains autres frais (frais de circulation, droits de pêche, etc.). Veuillez contacter la ZEC Onatchiway pour plus de détails.
- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois en cours ou le premier jour du mois suivant, selon le cas. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la réglementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	662 $	133,37 $	405,86 $	940,50 $	2 141,73 $
2	4 000	662 $	133,37 $	405,86 $	940,50 $	2 141,73 $
3	4 000	662 $	133,37 $	405,86 $	940,50 $	2 141,73 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)
MRC du Fjord-du-Saguenay
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

Téléphone sans frais : 1 888 673-1705
Site Internet : www.mrc-fjord.qc.ca
Courriel : reception@mrc-fjord.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État

(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Téléphone : 418 695-8125
Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca
Courriel : saguenay-lac-saint-jean@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Téléphone : 418 695-8125
Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca
Courriel : saguenay-lac-saint-jean@mffp.gouv.qc.ca

Produits d'information géographique
(Feuillets cartographiques)
MERN - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 877 803-0613
Site Internet : http://geoboutique.mern.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Rivière des Huit Chutes**
Code de tirage : **TE0203**
Nombre de terrains : **8**[1]

Proximité du plan d'eau[1]

Riverain	X
Semi riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation
Région administrative : Saguenay—Lac-Saint-Jean
MRC : Fjord-du-Saguenay
Municipalité : TNO Mont-Valin
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin Rivière-Shipshaw
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : Onatchiway
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22D15-200-0101, 22D15-200-0201 et 22D14-200-0202

Accès
Trajet : L'accès se fait par le chemin de la rivière Shipshaw à Saint-David-de-Falardeau. Rouler jusqu'au Kilomètre 32 et passer la barrière de la ZEC Onatchiway. Rouler jusqu'au kilomètre 2 et suivre les indications sur place pour se rendre aux terrains, il y en a des deux côtés de la rivière.

Accessibilité/Moyen de transport : Utilitaire / Camion

Caractéristiques physiques du plan d'eau
Superficie (ha) : s.o.
Longueur (m) : 12 000 approximativement
Largeur (m) : 10 variable

Caractéristiques fauniques
Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Présence possible d'omble de fontaine, meunier et/ou autres espèces non épineuses.

Terrain
Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m2) : 4 000
Infrastructures disponibles : Aucune
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

---

[1] Le 24 octobre 2023, le terrain numéro un a été retiré du présent tirage (TE0203).

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines.**

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire, ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certains cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le locataire dont la terre louée est située sur le territoire d'une ZEC doit acquitter certains autres frais (frais de circulation, droits de pêche, etc.). Veuillez contacter la ZEC Onatchiway pour plus de détails.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
~~1~~	~~4 000~~	~~816 $~~	~~142,57 $~~	~~433,46 $~~	~~1 004,88 $~~	~~2 396,91 $~~
2	4 000	816 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 396,91 $
3	4 000	816 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 396,91 $
4	4 000	816 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 396,91 $
5	4 000	816 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 396,91 $
6	4 000	816 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 396,91 $
7	4 000	816 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 396,91 $
8	4 000	816 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 396,91 $
9	4 000	816 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 396,91 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)
MRC le Fjord-du-Saguenay
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Téléphone : 418 673-1705 ou 1 888 673-1705

Site Internet : www.mrc-fjord.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Unité de gestion des ressources naturelles de Saguenay-Sud et Shipshaw
1100, rue Bersimis,
Chicoutimi (Québec) G7K 1A5
Téléphone: 418 635-8125 et 418 698-3660

Site Internet : https://mrnf.gouv.qc.ca/
Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/permis-et-autorisations

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : Réseau régional | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP - Direction de protection de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3950, boul. Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7888

Permis de construction
MRC le Fjord-du-Saguenay
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Téléphone : 418 673-1705 ou 1 888 673-1705

Site Internet : www.mrc-fjord.qc.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

Information sur la ZEC
ZEC Onatchiway
2496 rue Dubose
Jonquière, G7S 1B4
Téléphone : 418 548-0812

Site Internet : https://zeconatchiwayest.reseauzec.com/
Courriel : zeconatchiway@videotron.ca

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2021

Nom du tirage : **Lac de la Manne**

Code de tirage : **TE0204**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau

Riverains	**X**
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	**X**
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean
MRC : MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité : TNO Passes-Dangereuses
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Faraud
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : Zec des Passes
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22E06-200-0101

Accès

Trajet : Via la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, sur le chemin des Passes (R0250), tournez à droite au km 57,5. Faire 4,7 km et tourner à droite. Faire 1,9 km et tourner à gauche. Faire 730 m dans un sentier de VTT pour vous rendre au terrain 1;

Accessibilité/Moyen de transport : Accès en VTT

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie : 24,45 ha
Longueur : 1 700 m
Largeur : 185 m

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : Non disponible
Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension : 50 m x 80 m
Superficie : 4 000 m
Infrastructures disponibles : Non
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Information générale sur la location d'emplacements de villégiature sur les terres du domaine de l'État

- Le locataire dont la terre louée est située sur le territoire d'une ZEC doit acquitter certains autres frais (frais de circulation, droits de pêche, etc.). Veuillez contacter la ZEC des Passes pour plus de détails.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- L'entretien des chemins existants est à la charge des occupants du territoire.

- S'Il y a nécessité de construire un chemin d'accès aux terrains à partir du chemin principal. Celui-ci devra être construit aux frais des locataires. Suivant une autorisation à être délivrée par le MFFP.

- Il y a un sentier de VTT qui se rend jusqu'à l'arrière du terrain.

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	590$	133,37$	405,86$	940,50$	2 070,73$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)
MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion d'Alma
801, chemin du Pont Taché Nord
Alma (Québec) G8B 5B7
Téléphone : 418 668-8319
Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/permis-et-autorisations

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Permis de construction
MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Site Internet : geoboutique.mern.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

Information sur la ZEC
ZEC Des Passes
20, rue St-Joseph sud (C.P. 745)
Alma (Québec) G8B 5W1

Téléphone : 418 668-3136
Site Internet : https://zecdespasses.reseauzec.com
Courriel : sacerf@digicom.qc.ca

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2024

Nom du tirage : **Lac de Nevers**

Code de tirage : **TE0204**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverains	x
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	x

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean

MRC : Du Domaine-du-Roy

Municipalité : Lac-Ashuapmushuan

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin rivière Ashuapmushuan

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A10

Accès

Trajet : Voir la carte de localisation pus bas

Accessibilité/Moyen de transport : véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 19,2

Longueur (m) : n.d.

Largeur (m) : n.d.

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : Omble de fontaine et meuniers (rouge et noir)

---

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

Terrains

Dimension (m) x (m) : 50 x 80

Superficie (m^2) : 4 000

Infrastructures disponibles : aucune

Infrastructures de télécommunication disponibles : n.d.

Obligation immatriculation cadastrale : n.d.

Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation (chalet). Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon. Le locataire est également tenu de s'informer auprès de la MRC s'il y a une obligation de construire une habitation dans un délai prescrit.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution, et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entraîner une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la réglementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	335 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	1 963,05 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

MRNF - Unité de gestion : Saint-Félicien
33, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Site Internet : Permis et autorisations | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : ua02571@mrnf.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet : Coordonnées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Activités sportives et de plein air | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 275-2440
Site Internet : mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Site Internet : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

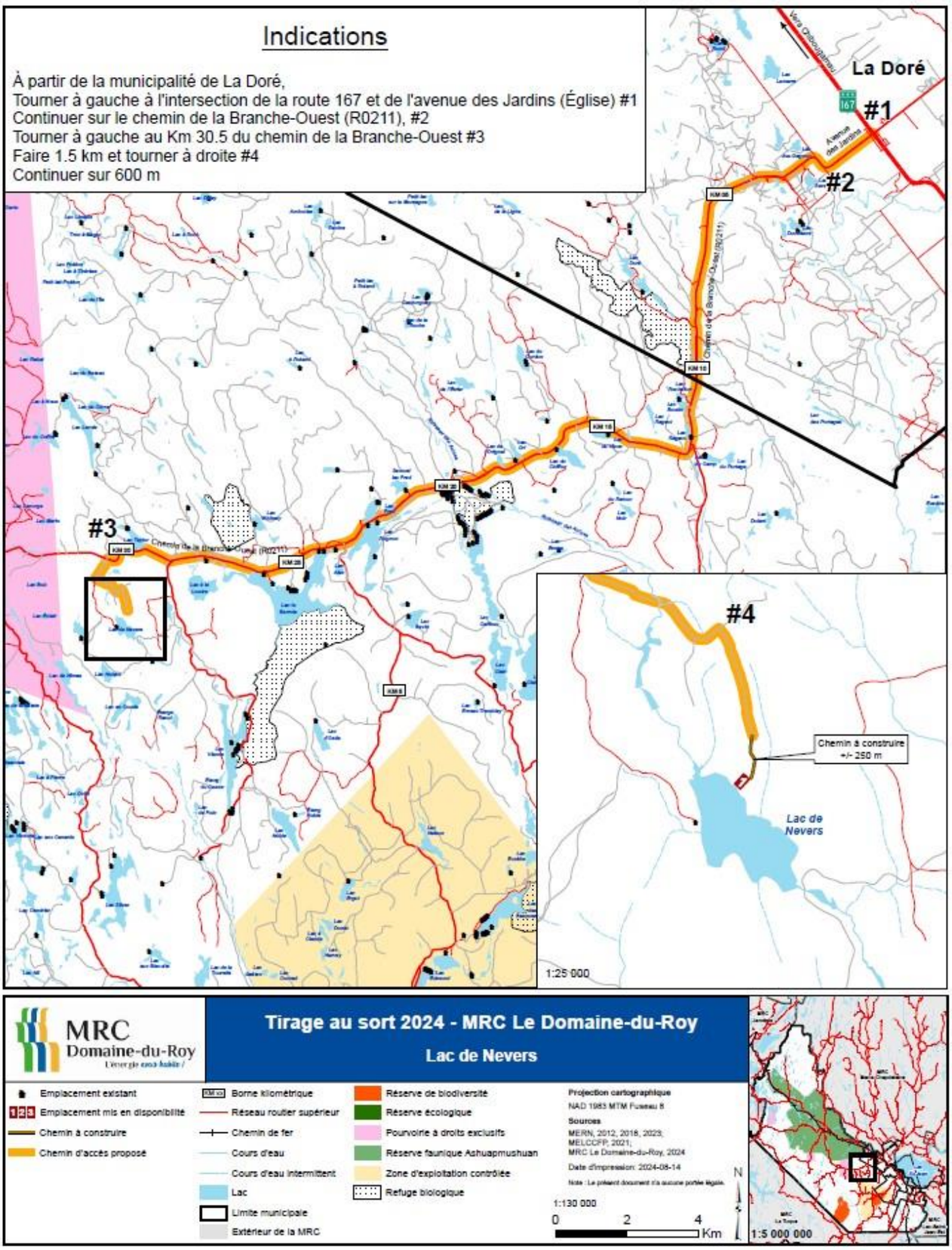
Indications
À partir de la municipalité de La Doré,
Tourner à gauche à l'intersection de la route 167 et de l'avenue des Jardins (Église) #1
Continuer sur le chemin de la Branche-Ouest (R0211), #2
Tourner à gauche au Km 30.5 du chemin de la Branche-Ouest #3
Faire 1.5 km et tourner à droite #4
Continuer sur 600 m
La Doré
#1
#2
#3
#4
Chemin à construire
+/- 250 m
Lac de Nevers
1:25 000
MRC Domaine-du-Roy
Tirage au sort 2024 - MRC Le Domaine-du-Roy
Lac de Nevers
Emplacement existant
Emplacement mis en disponibilité
Chemin à construire
Chemin d'accès proposé
Borne kilométrique
Réseau routier supérieur
Chemin de fer
Cours d'eau
Cours d'eau intermittent
Lac
Limite municipale
Extérieur de la MRC
Réserve de biodiversité
Réserve écologique
Pourvoirie à droits exclusifs
Réserve faunique Ashuapmushuan
Zone d'exploitation contrôlée
Refuge biologique
Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8
Sources
MERN, 2012, 2018, 2023;
MELCCFP, 2021;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2024
Date d'impression: 2024-08-14
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
1:130 000
0 2 4 Km
N
1:5 000 000

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2022

Nom du tirage : **Lac Rond**
Code de tirage : **TE0204**
Nombre de terrains : **2**

Proximité du plan d'eau

Riverains	X
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac Bouchette
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Augmentation du canton de De Quen
Rang B, lot 43
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : n/a
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22D04-200-0201

Accès

Trajet : À partir de la municipalité de Lac-Bouchette (Route 155), prendre la rue François-Tremblay et faire 1,5 km. Continuer sur la route du Lac-Maggie pour 3,5 km. Tourner à droite sur le chemin du lac St-Paul et faire 5 km. Continuer sur chemin du Lac-des-Deux-Clubs sur 16 km. Tourner à droite sur chemin de classe 2 sur 1,8 km. Tourner à Gauche sur chemin de classe 3 et faire 3,3 km.

Voir carte de localisation au bas de la grille d'information détaillée

Accessibilité/Moyen de transport : Véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 62,83
Longueur (m) : 1 260
Largeur (m) : 500

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : n/a
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	369 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	1 903,92 $
2	4 000	369 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	1 903,92 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca
Site web : www.mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca
Site web : https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/permis-autorisations/

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca
Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Bureau de protection de la faune de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca
Site web : www.mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca
Site web : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)

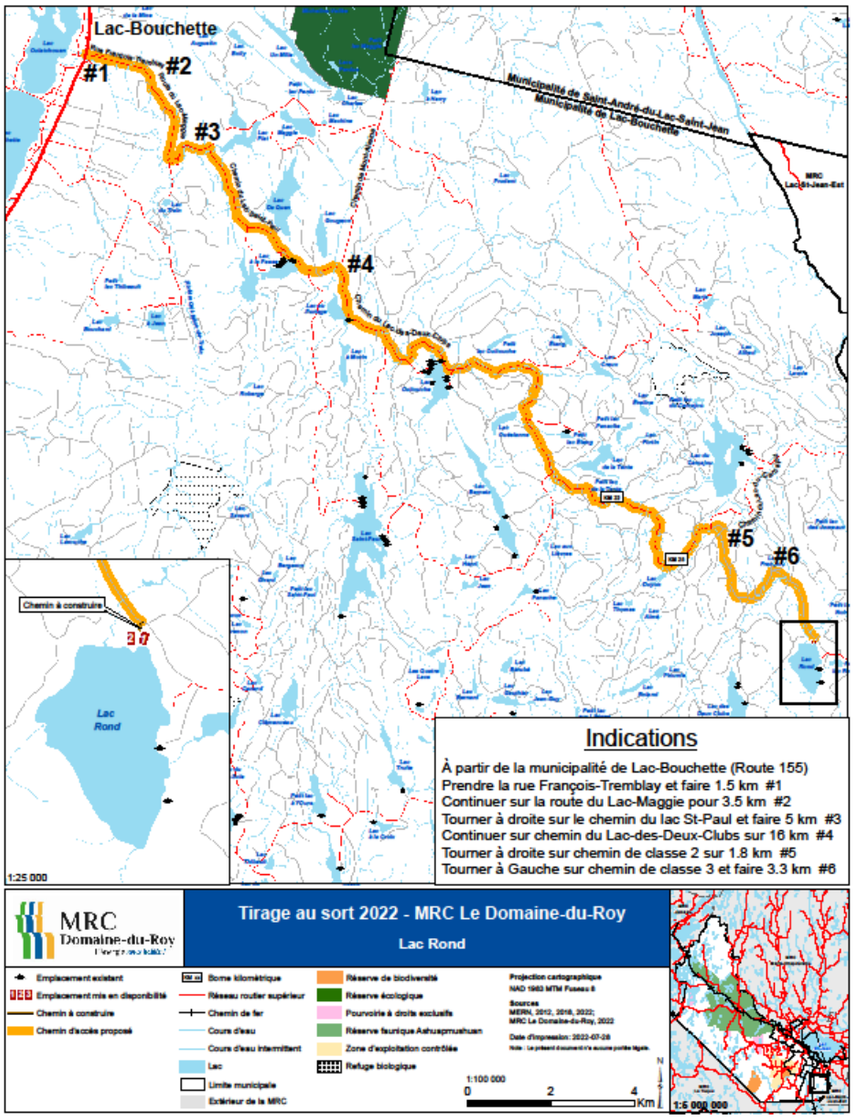
Lac-Bouchette
#1
#2
#3
#4
#5
#6
Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean
Municipalité de Lac-Bouchette
MRC Lac-St-Jean-Est
Chemin à construire
Lac Rond
1:25 000
Indications
À partir de la municipalité de Lac-Bouchette (Route 155)
Prendre la rue François-Tremblay et faire 1.5 km #1
Continuer sur la route du Lac-Maggie pour 3.5 km #2
Tourner à droite sur le chemin du lac St-Paul et faire 5 km #3
Continuer sur chemin du Lac-des-Deux-Clubs sur 16 km #4
Tourner à droite sur chemin de classe 2 sur 1.8 km #5
Tourner à Gauche sur chemin de classe 3 et faire 3.3 km #6
MRC Domaine-du-Roy
Tirage au sort 2022 - MRC Le Domaine-du-Roy
Lac Rond
Emplacement existant
Emplacement mis en disponibilité
Chemin à construire
Chemin d'accès proposé
Borne kilométrique
Réseau routier supérieur
Chemin de fer
Cours d'eau
Cours d'eau intermittent
Lac
Limite municipale
Extérieur de la MRC
Réserve de biodiversité
Réserve écologique
Pourvoirie à droits exclusifs
Réserve faunique Ashuapmushuan
Zone d'exploitation contrôlée
Refuge biologique
Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8
Sources
MERN, 2012, 2016, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2022
Date d'impression: 2022-07-28
1:100 000
0 2 4 Km
1:5 000 000

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Rivière au Serpent**

Code de tirage : **TE0204**

Nombre de terrains : **3**

Proximité du plan d'eau [1]

Riverain	X
Semi riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-St-Jean

MRC : Maria-Chapdelaine

Municipalité : TNO

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin de la Rivière-Péribonka

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22L04-200-0102

Accès

Trajet :

Chemin d'accès proposé :
Via la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, sur le chemin des Passes (R0250), tournez à gauche au km 103. Faire 63,5 km pour se rendre au premier terrain.

Chemin alternatif proposé :
Via la Ville de Dolbeau-Mistassini sur le chemin de Produits Forestiers Résolu (R0257) tourner à droite au kilomètre 106. Poursuivre jusqu'au km 31 et tourner à gauche. Poursuivre jusqu'au km 63,5 pour se rendre au premier terrain.

Accessibilité/Moyen de transport : Camionnette 2X4

Pour les terrains 1 et 2, il y aura environ 500m de chemin à construire pour se rendre à la ligne arrière des terrains.

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : s.o.

Longueur (m) : s.o.

Largeur (m) : s.o.

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 29
Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 X 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : Aucune
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas suivant une autorisation à être délivrée par le MRNF.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	325$	142,57$	433,46$	1 004,88$	1 905.91$
2	4 000	325$	142,57$	433,46$	1 004,88$	1 905.91$
3	4 000	325$	142,57$	433,46$	1 004,88$	1 905.91$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
Téléphone : 418 276-2131

Site Internet : https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/
Courriel : info@mrcmaria.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion de Mistassini
56, avenue de l'Église
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4V9
Téléphone : 418 276-1400

Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/permis-et-autorisations
Courriel : ua02751@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP – Direction de la protection de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Bureau local de Dolbeau-Mistassini
58, rue Savard
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4L2
Téléphone : 418 276-1971

Permis de construction

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
Téléphone : 418 276-2131

Site Internet : https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/
Courriel : info@mrcmaria.qc.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Lac Innommé #184208**

Code de tirage : **TE0205**

Nombre de terrains : **3**

Proximité du plan d'eau [1]

Riverain	X
Semi riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-St-Jean
MRC : Maria-Chapdelaine
Municipalité : TNO
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton de Jumonville
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) :32H14-200-0201 et 32I03-200-0101

Accès

Trajet : Via la municipalité de Saint-Thomas-Didyme, sur le chemin L-202 (R0202), tournez à gauche au km 92. Faire 10,2 km sur le chemin R0288 et tourner à droite à l'intersection du chemin R0203 continuer jusqu'au km 106 et tournez à gauche. Poursuivre sur 27 km pour se rendre au premier terrain.

Terrain No. 1 : Il y a environ 50 mètres de chemin à construire.
Terrain No. 2 : Il y a environ 80 mètres de chemin à construire.
Terrain No. 3 : Il y a environ 140 mètres de chemin à construire.

Accessibilité/Moyen de transport : Camionnette 2X4

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 233
Longueur (m) : 4 000
Largeur (m) : 1 000

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : Deux terrains dans la zone 29 et un terrain dans la zone 28
Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 X 80
Superficie (m^2) : 4 000
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas suivant une autorisation à être délivrée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le MRNF fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- S'il y a nécessité de construire un chemin d'accès aux terrains à partir du chemin principal. Celui-ci devra être construit aux frais des locataires.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	729$	142,57$	433,46$	1 004,88$	2 309,91$
2	4 000	729$	142,57$	433,46$	1 004,88$	2 309,91$
3	4 000	729$	142,57$	433,46$	1 004,88$	2 309,91$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
Téléphone : 418 276-2131

Site Internet : https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/
Courriel : info@mrcmaria.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion de Mistassini
56, avenue de l'Église
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4V9
Téléphone : 418 276-1400

Site Internet : Permis et autorisations pour le secteur des Forêts (gouv.qc.ca)
Courriel : ua02751@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP – Direction de la protection de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Bureau local de Dolbeau-Mistassini
58, rue Savard
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4L2
Téléphone : 418 276-1971

Permis de construction

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
Téléphone : 418 276-2131

Site Internet : https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/
Courriel : info@mrcmaria.qc.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2022

Nom du tirage : **Lac de l'Aventure**

Code de tirage : **TE0205**

Nombre de terrains : **4**

Proximité du plan d'eau

Riverains	X
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac Ashuapmushuan
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Mance
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : n/a
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32H12-200-0101

Accès

Trajet : À partir de la municipalité de **La Doré**, rouler sur la Route 167 vers Chibougamau. Tourner à droite au km 143,3. Continuer sur le chemin forestier pour 23,7 km et tourner à droite. Continuer pour 1,8 km et tourner à gauche. Faire 4,1 km et tourner à gauche. Continuer sur 12,4 km et tenir la gauche. Continuer sur 1,7 km et tenir la gauche. Continuer pour 1,3 km et tourner à gauche. Continuer sur 570 m.

Voir carte de localisation au bas de la grille d'information détaillée

Accessibilité/Moyen de transport : Camion

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 481,51
Longueur (m) : 6 400
Largeur (m) : 780

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80

Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : n/a
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	816 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	2 350,92 $
2	4 000	816 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	2 350,92 $
3	4 000	816 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	2 350,92 $
4	4 000	816 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	2 350,92 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca
Site web : www.mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca
Site web : https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/permis-autorisations/

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca
Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Bureau de protection de la faune de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca
Site web : www.mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca
Site web : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)

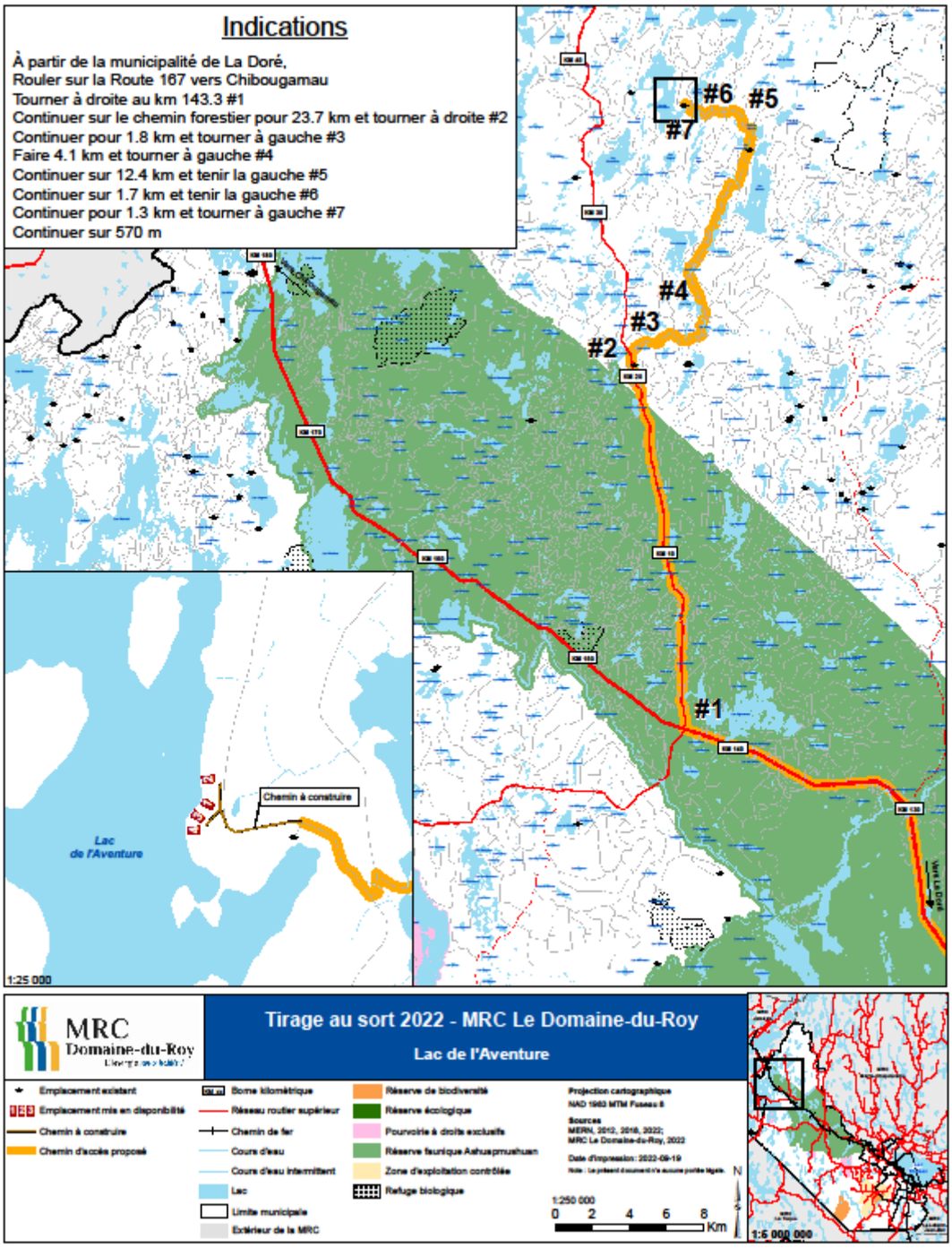
Indications
À partir de la municipalité de La Doré,
Rouler sur la Route 167 vers Chibougamau
Tourner à droite au km 143.3 #1
Continuer sur le chemin forestier pour 23.7 km et tourner à droite #2
Continuer pour 1.8 km et tourner à gauche #3
Faire 4.1 km et tourner à gauche #4
Continuer sur 12.4 km et tenir la gauche #5
Continuer sur 1.7 km et tenir la gauche #6
Continuer pour 1.3 km et tourner à gauche #7
Continuer sur 570 m
#1
#2
#3
#4
#5
#6
#7
Chemin à construire
Lac de l'Aventure
1:25 000
Vers La Doré
MRC Domaine-du-Roy
Tirage au sort 2022 - MRC Le Domaine-du-Roy
Lac de l'Aventure
Emplacement existant
Emplacement mis en disponibilité
Chemin à construire
Chemin d'accès proposé
Borne kilométrique
Réseau routier supérieur
Chemin de fer
Cours d'eau
Cours d'eau intermittent
Lac
Limite municipale
Extérieur de la MRC
Réserve de biodiversité
Réserve écologique
Pourvoirie à droits exclusifs
Réserve faunique Ashuapmushuan
Zone d'exploitation contrôlée
Refuge biologique
Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8
Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2022
Date d'impression: 2022-09-19
1:250 000
0 2 4 6 8 Km
N
1:6 000 000

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2024

Nom du tirage : **Lac Leclerc**

Code de tirage : **TE0205**

Nombre de terrains : **2**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverains	x
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	x

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac Saint-Jean

MRC : du Domaine-du-Roy

Municipalité : Lac Ashuapmushuan

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin rivière Saint-Maurice

Zone d'exploitation contrôlée (Zec) : La Lièvre

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A02

Accès

Trajet : voir carte de localisation

Accessibilité/Moyen de transport : véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 19,8

Longueur (m) : n.d.

Largeur (m) : n.d.

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : Omble de fontaine, perchaude

---

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

Terrains

Dimension (m) x (m) : 50 x 80

Superficie (m^2) : 4 000

Infrastructures disponibles : aucune

Infrastructures de télécommunication disponibles : n.d.

Obligation immatriculation cadastrale : n.d.

Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation (chalet). Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon. Le locataire est également tenu de s'informer auprès de la MRC s'il y a une obligation de construire une habitation dans un délai prescrit.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution, et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entraîner une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la réglementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrains offerts en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	391 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 019,05 $
2	4 000	391 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 019,05 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

MRNF - Unité de gestion : Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Site Internet : Permis et autorisations | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : ua02571@mrnf.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet : Coordonnées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Activités sportives et de plein air | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 275-2440
Site Internet : mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca
Site Internet : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)

Information sur la Zec
Zec La Lièvre
Adresse postale C.P. 355 Roberval (Québec) G8H 2N7
Adresse du poste d'accueil 1000, Chemin de la Lièvre Sainte-Hedwidge Roberval (Québec) G0W 2R0
Téléphone : 418 275-3552
Site Internet : https://zeclalievre.reseauzec.com/
Courriel : zeclalievre@reseauzec.com

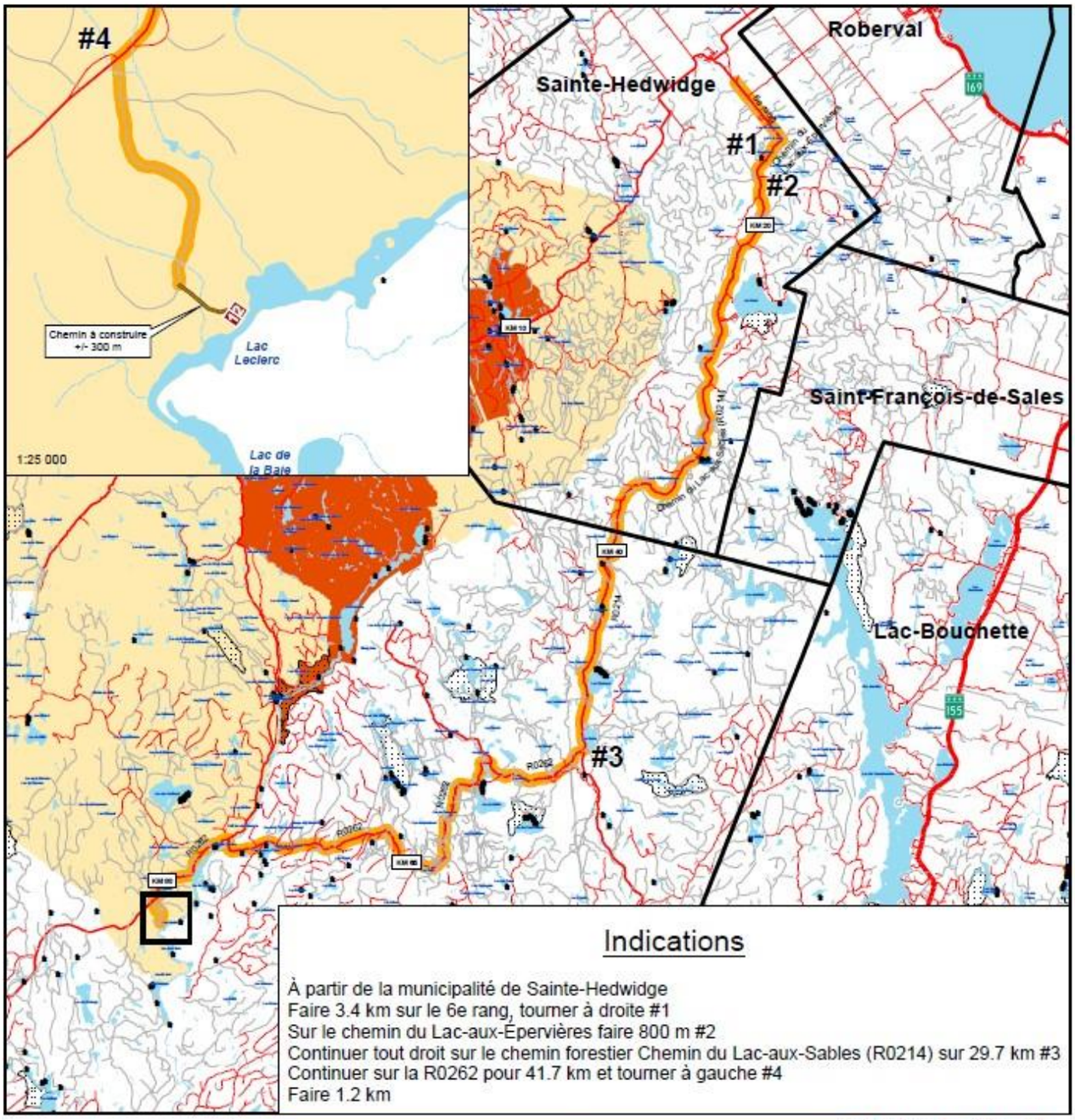
#4
Chemin à construire
+/- 300 m
Lac
Leclerc
1:25 000
Lac de
la Baie
Sainte-Hedwidge
Roberval
#1
#2
Saint-François-de-Sales
Lac-Bouchette
#3
R0214
R0262
Indications
À partir de la municipalité de Sainte-Hedwidge
Faire 3.4 km sur le 6e rang, tourner à droite #1
Sur le chemin du Lac-aux-Épervières faire 800 m #2
Continuer tout droit sur le chemin forestier Chemin du Lac-aux-Sables (R0214) sur 29.7 km #3
Continuer sur la R0262 pour 41.7 km et tourner à gauche #4
Faire 1.2 km


MRC
Domaine-du-Roy
Tirage au sort 2024 - MRC Le Domaine-du-Roy
Lac Leclerc
Emplacement existant
Emplacement mis en disponibilité
Chemin à construire
Chemin d'accès proposé
Borne kilométrique
Réseau routier supérieur
Chemin de fer
Cours d'eau
Cours d'eau intermittent
Lac
Limite municipale
Extérieur de la MRC
Réserve de biodiversité
Réserve écologique
Pourvoirie à droits exclusifs
Réserve faunique Ashuapmushuan
Zone d'exploitation contrôlée
Refuge biologique
Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8
Sources
MERN, 2012, 2018, 2023;
MELCCFP, 2021;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2024
Date d'impression: 2024-08-14
1:250 000
0 2 4 6 8 Km
N
1:5 000 000

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2021

Nom du tirage : **Lac Malec**

Code de tirage : **TE0205**

Nombre de terrains : **2**

Proximité du plan d'eau

Riverains	**X**
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	**X**
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean
MRC : MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité : TNO Rivière-Mistassini
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Dosquet
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : S.O.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32H07-200-0101

Accès

Trajet :

Via Girardville, sur le chemin de Produits forestiers Résolu (R0256) donnant accès au camp Lac Long tourné à droite au km 17,2. Faire 7,6 km et tourner à gauche. Faire 12,5 km pour vous rendre aux terrains du lac Malec.

Accessibilité/Moyen de transport : Camionnette 2X4

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie : 52,22 ha
Longueur : 1 600 m
Largeur : 450 m

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : Non disponible
Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension : 50 m X 80 m
Superficie : 4 000 m²
Infrastructures disponibles : Non
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Information générale sur la location d'emplacements de villégiature sur les terres du domaine de l'État

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- L'entretien des chemins existants est à la charge des occupants du territoire.

- S'Il y a nécessité de construire un chemin d'accès aux terrains à partir du chemin principal. Celui-ci devra être construit aux frais des locataires. Suivant une autorisation à être délivrée par le MFFP.

- **Il y a +/- 60 mètres de chemin à construire pour se rendre aux terrains.**

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	304$	133,37$	405,86$	940,50$	1 784,09$
2	4 000	304$	133,37$	405,86$	940,50$	1 784,09$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion de Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R4

Téléphone : 418 679-8671
Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/permis-et-autorisations

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele
Courriel : mailto:services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Permis de construction
MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Site Internet : geoboutique.mern.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Lac Caribou**

Code de tirage : **TE0206**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverain	X
Semi riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac-Ashuapmushuan
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Bécart
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A02-200-0102

Accès

Trajet : Voir carte de localisation plus bas
Accessibilité/Moyen de transport : Véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 25,5
Longueur (m) : 1 327
Largeur (m) : 275

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Omble de fontaine, grand brochet

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : aucune
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	329 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	1 909,91 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700

Site Internet : Permis et autorisations pour le secteur des Forêts (gouv.qc.ca)
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : Réseau régional | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP – Direction de la protection de la faune du Saguenay-Lac-St-Jean - bureau local de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

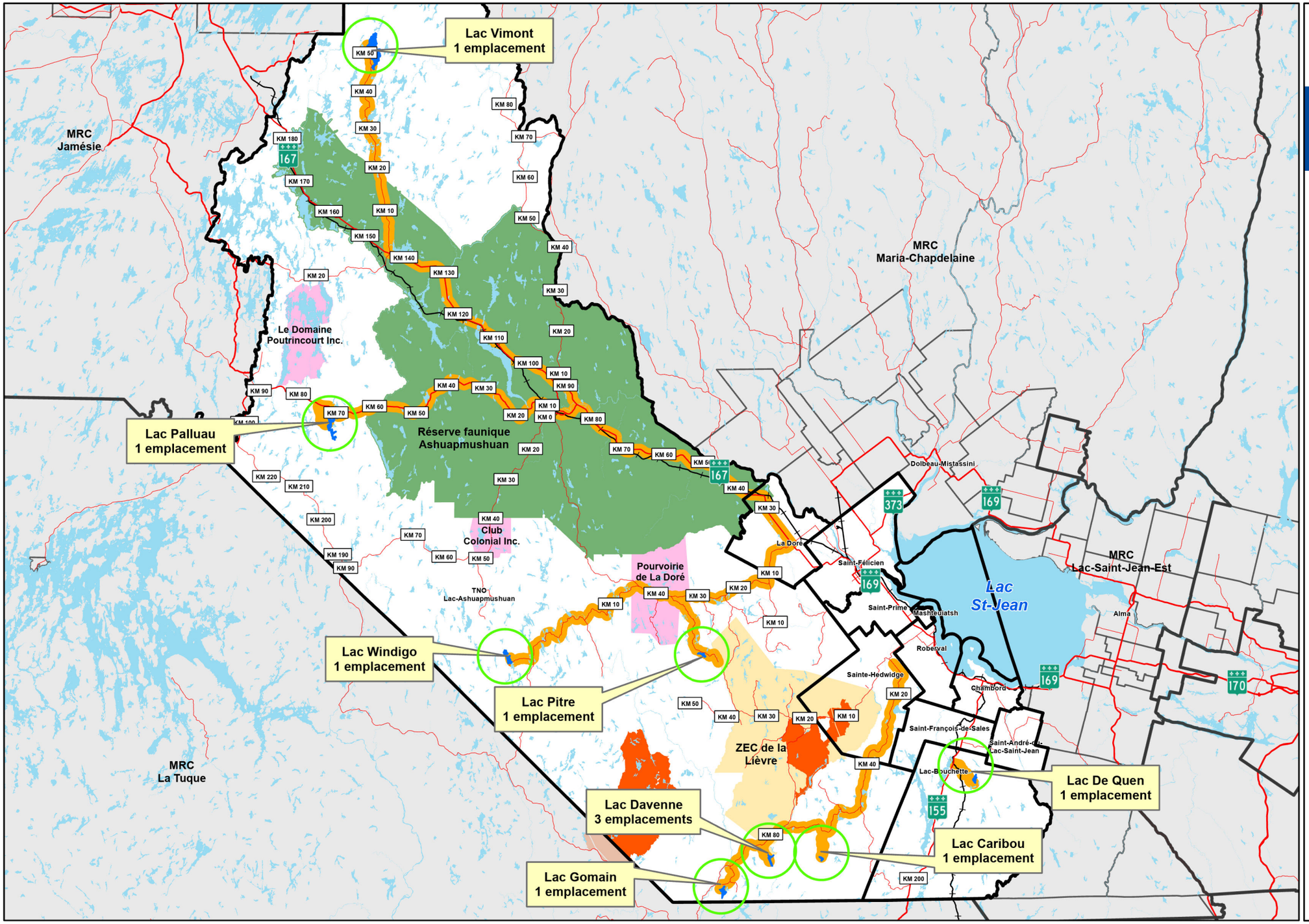

MRC
Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort

Localisation des emplacements offerts pour 2023

Lac avec emplacements mis en disponibilité

Chemin d'accès proposé

KM xx Borne kilométrique

Réseau routier supérieur

Chemin de fer

Hydrographie 20 hectares et plus

Réserve de biodiversité

Pourvoirie à droits exclusifs

Réserve faunique Ashuapmushuan

Zone d'exploitation contrôlée

Limite municipale

Extérieur de la MRC

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-08-16

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

N

1:1 000 000

0 5 10 15 20 25 30 35 Km

Indications

À partir de la municipalité de Sainte-Hedwidge
Faire 3.4 km sur le 6e rang, tourner à droite #1
Sur le chemin du Lac-aux-Épervières faire 800 m #2
Continuer tout droit sur le chemin forestier Chemin du Lac-aux-Sables (R0214) sur 34 km #3
Continuer sur la R0262 pour 13.4 km et tourner à gauche #4
Faire 8.9 km

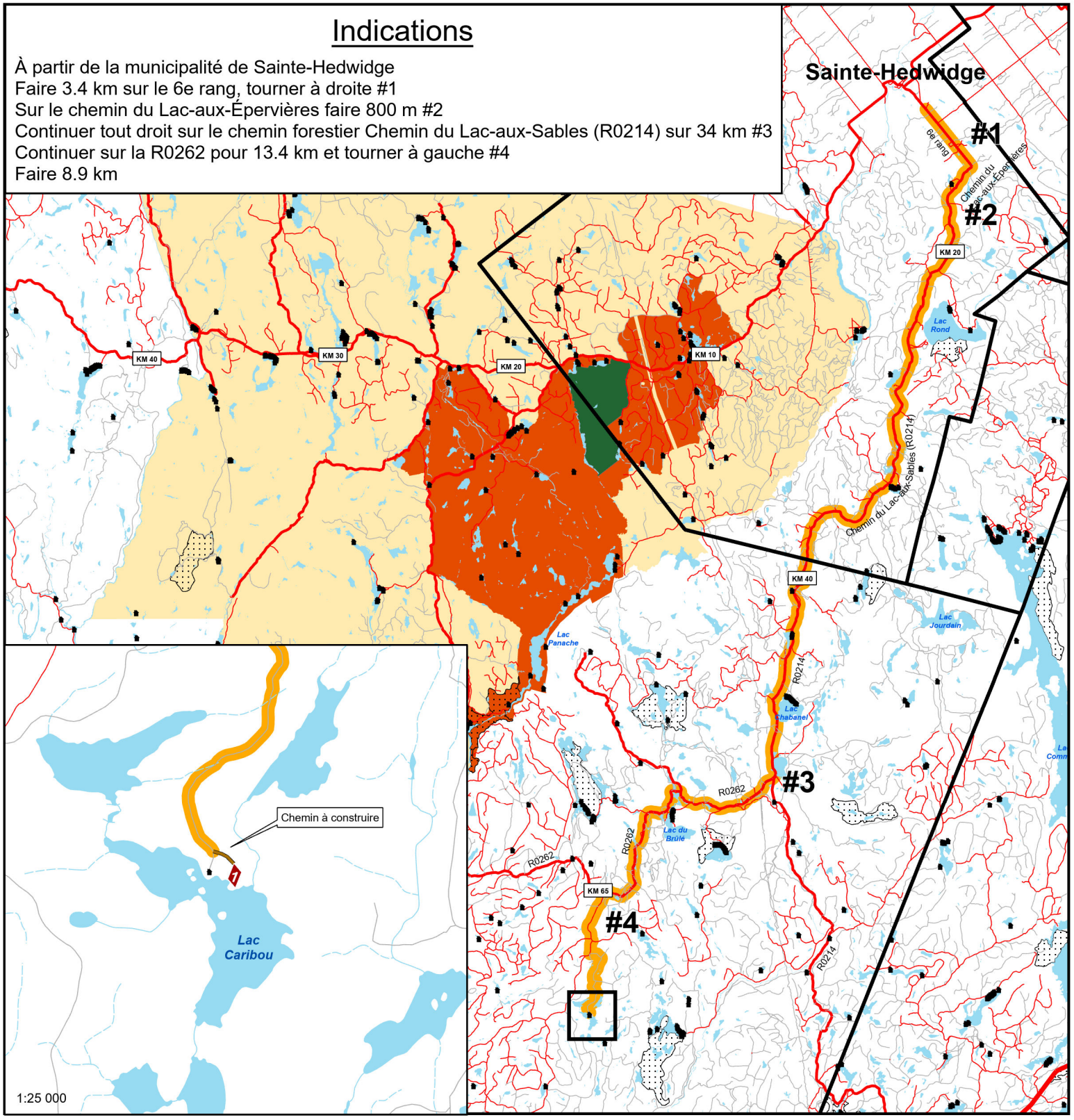

MRC Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort 2023 - MRC Le Domaine-du-Roy

Lac Caribou

- Emplacement existant
- 1 2 3 Emplacement mis en disponibilité
- Chemin à construire
- Chemin d'accès proposé
- KM xx Borne kilomètrique
- Réseau routier supérieur
- Chemin de fer
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac
- Limite municipale
- Extérieur de la MRC
- Réserve de biodiversité
- Réserve écologique
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique Ashuapmushuan
- Zone d'exploitation contrôlée
- Refuge biologique

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-07-14

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

1:250 000
0 2 4 6 8 Km

N

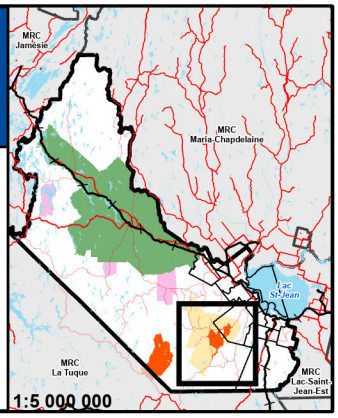

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2024

Nom du tirage : **Lac Innommé n° 201757**

Code de tirage : **TE0206**

Nombre de terrains : **2**

Proximité du plan d'eau

Riverains	X
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-St-Jean

MRC : de Maria-Chapdelaine

Municipalité : TNO Rivière-Mistassini

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Youville

Zone d'exploitation contrôlée (Zec) : s.o.

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32H10-200-0102

Accès

Trajet : Avec détour d'août à novembre
Via Girardville, tourner à gauche sur le chemin de Produits forestiers Résolu R0256 continuer sur 1,4 km tourner à droite à l'intersection de la R0264. Continuer sur 3,2 km jusqu'à l'intersection avec la R0206, tourner à gauche. Continuer jusqu'au km 25 et tourner à droite (Secteur Adélard). Continuer jusqu'au km 29,5 et tourner à droite.
Terrain 1 : Rouler 250 m et tourner à gauche. Rouler 650 m pour vous rendre au terrain.
Terrain 2 : Rouler 660 m et stationner. Poursuivre en VTT sur 650 m. Pour vous rendre au terrain 2, vous devez marcher environ 145 m (chemin à construire).

Trajet : Sans détour
Via Girardville, sur le chemin de Produits forestiers Résolu (R0206) tourner à droite au km 25 (Secteur Adélard). Continuer jusqu'au km 29,5 et tourner à droite.
Terrain 1 : Rouler 250 m et tourner à gauche. Rouler 650 m pour vous rendre au terrain.
Terrain 2 : Rouler 660 m et stationner. Poursuivre en VTT sur 650 m. Pour vous rendre au terrain 2, vous devez marcher environ 145 m (chemin à construire).

Accessibilité/Moyen de transport :

Terrain 1 : Accessible en camionnette 2 x 4.

Terrain 2 : Accessible en camionnette 2 x 4, 650 m accessibles en VTT, chemin à construire (± 145).

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 82
Longueur (m) : ± 915
Largeur (m) : ± 750

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : n.d.

Terrain

Dimension approximative (m) x (m) : 50 X 80
Superficie approximative (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : aucune
Infrastructures de télécommunication disponibles : n.d.
Obligation immatriculation cadastrale : n.d.
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation (chalet). Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon. Le locataire est également tenu de s'informer auprès de la MRC s'il y a une obligation de construire une habitation dans un délai prescrit.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution, et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entraîner une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la réglementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrains offerts en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 214	335 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	1 963,05 $
2	4 090	335 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	1 963,05 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
Téléphone : 418-276-2131
Site Internet: https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Unité de gestion de Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Site Internet : Permis et autorisations | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : ua02571@mrnf.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet : Coordonnées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Activités sportives et de plein air | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Permis de construction
MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Information géographique
(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)
MRNF - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 866 226-0977
Site Internet : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2021

Nom du tirage : **Lac Long**

Code de tirage : **TE0206**

Nombre de terrains : **2**

Proximité du plan d'eau

Riverains	**X**
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	**X**
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean
MRC : MRC de Maria-Chapdelaine

Municipalité : TNO Passes-Dangereuses

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Maltais

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : S.O.

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22D13-200-0202

Accès

Trajet :

Via la municipalité de St-Ludger-de-Milot, sur le chemin des Passes (R0250), tourner à droite au km 7,8, faire 7,5 km et tourner à gauche. Tournez à droite au km 10,7. Faire 2,3 km et tourner à gauche. Faire 12,8 km pour vous rendre au premier terrain du lac Long et 0,9 km de plus pour le second.

Accessibilité/Moyen de transport : Camionnette 2X4

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie : 81.4 ha

Longueur : 2 772 m

Largeur : 590 m

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension : 50 m X 80 m

Superficie : 4 000 m²

Infrastructures disponibles : Non

Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Information générale sur la location d'emplacements de villégiature sur les terres du domaine de l'État

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- L'entretien des chemins existants est à la charge des occupants du territoire

- S'Il y a nécessité de construire un chemin d'accès aux terrains à partir du chemin principal, celui-ci devra être construit aux frais des locataires suivant une autorisation à être délivrée par le MFFP

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	680$	133,37$	405,86$	940,50$	2 160,09$
2	4 000	680$	133,37$	405,86$	940,50$	2 160,09$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)
MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion d'Alma
801, chemin du Pont Taché Nord
Alma (Québec) G8B 5B7.

Téléphone : 418 668-8319
Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/permis-et-autorisations

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet: www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Bureau de protection de la faune d'Alma
801, chemin du Pont Taché Nord
Alma (Québec) G8B 5B7

Téléphone : 418 668-8319

Permis de construction
MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 866 226-0977
Site Internet : geoboutique.mern.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2022

Nom du tirage : **Lac Nevoir**

Code de tirage : **TE0206**

Nombre de terrains : **3**

Proximité du plan d'eau

Riverains	X
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac Ashuapmushuan
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Mance
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : n/a
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32H12-200-0101

Accès

Trajet : À partir de la municipalité de La Doré, rouler sur la Route 167 vers Chibougamau. Tourner à droite au km 143,3. Continuer sur le chemin forestier pour 23,7 km et tourner à droite. Continuer pour 1,8 km et tourner à gauche. Faire 4,1 km et tourner à gauche. Continuer sur 9,7 km.

Voir carte de localisation au bas de la grille d'information détaillée

Accessibilité/Moyen de transport : Camion

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 463,19
Longueur (m) : 5 200
Largeur (m) : 1 050

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000

Infrastructures disponibles : n/a
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	816 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	2 350,92 $
2	4 000	816 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	2 350,92 $
3	4 000	816 $	137,97 $	420,81 $	976,14 $	2 350,92 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca
Site web : www.mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca
Site web : https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/permis-autorisations/

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca
Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Bureau de protection de la faune de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca
Site web : www.mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca
Site web : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)

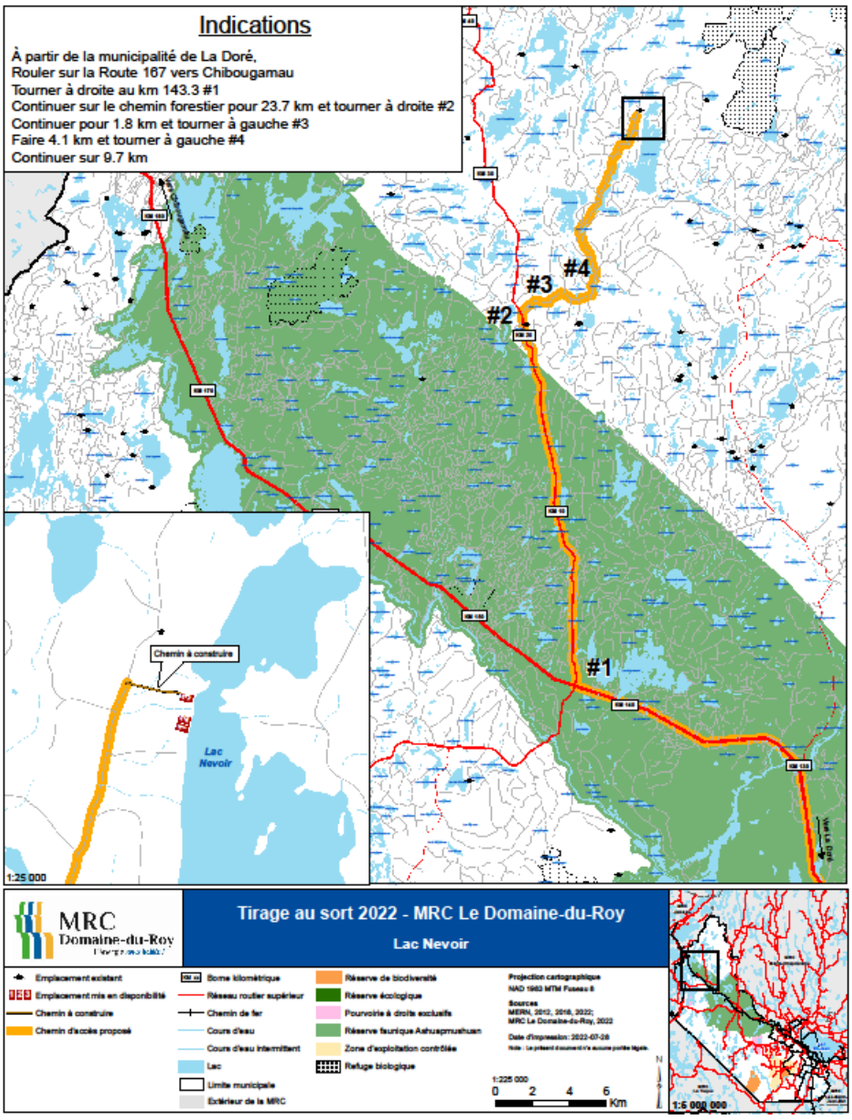
Indications
À partir de la municipalité de La Doré,
Rouler sur la Route 167 vers Chibougamau
Tourner à droite au km 143.3 #1
Continuer sur le chemin forestier pour 23.7 km et tourner à droite #2
Continuer pour 1.8 km et tourner à gauche #3
Faire 4.1 km et tourner à gauche #4
Continuer sur 9.7 km
#1
#2
#3
#4
Chemin à construire
Lac Nevoir
1:25 000
MRC Domaine-du-Roy
Tirage au sort 2022 - MRC Le Domaine-du-Roy
Lac Nevoir
Emplacement existant
Emplacement mis en disponibilité
Chemin à construire
Chemin d'accès proposé
Borne kilométrique
Réseau routier supérieur
Chemin de fer
Cours d'eau
Cours d'eau intermittent
Lac
Limite municipale
Extérieur de la MRC
Réserve de biodiversité
Réserve écologique
Pourvoirie à droits exclusifs
Réserve faunique Ashuapmushuan
Zone d'exploitation contrôlée
Refuge biologique
Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8
Sources
MERN, 2012, 2016, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2022
Date d'impression: 2022-07-28
1:225 000
0 2 4 6 Km
1:5 000 000

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Lac Davenne**

Code de tirage : **TE0207**

Nombre de terrains : **3**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverain	X
Semi riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac-Ashuapmushuan
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin rivière Saint-Maurice
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A02-200-0102

Accès

Trajet : Voir carte de localisation plus bas
Accessibilité/Moyen de transport : Véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 62,3
Longueur (m) : 2 280
Largeur (m) : 180

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Omble de fontaine, perchaude

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : aucune
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Le locataire dont la terre louée est située sur le territoire d'une ZEC doit acquitter certains autres frais (frais de circulation, droits de pêche, etc.). Veuillez contacter la ZEC *de La Lièvre* pour plus de détails.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	329 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	1 909,91 $
2	4 000	329 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	1 909,91 $
3	4 000	329 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	1 909,91 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700

Site Internet : Permis et autorisations pour le secteur des Forêts (gouv.qc.ca)
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : Réseau régional | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP – Direction de la protection de la faune du Saguenay-Lac-St-Jean - bureau local de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

Information sur la ZEC

ZEC La Lièvre
Adresse postale C.P. 355 Roberval (Québec) G8H 2N7
Adresse du poste d’accueil 1000, Chemin de la Lièvre à Ste-Hedwidge
Roberval (Québec) G0W 2R0
Téléphone : 418 275-3552

Site Internet : https://zeclalievre.reseauzec.com/
Courriel : zeclalievre@reseauzec.com

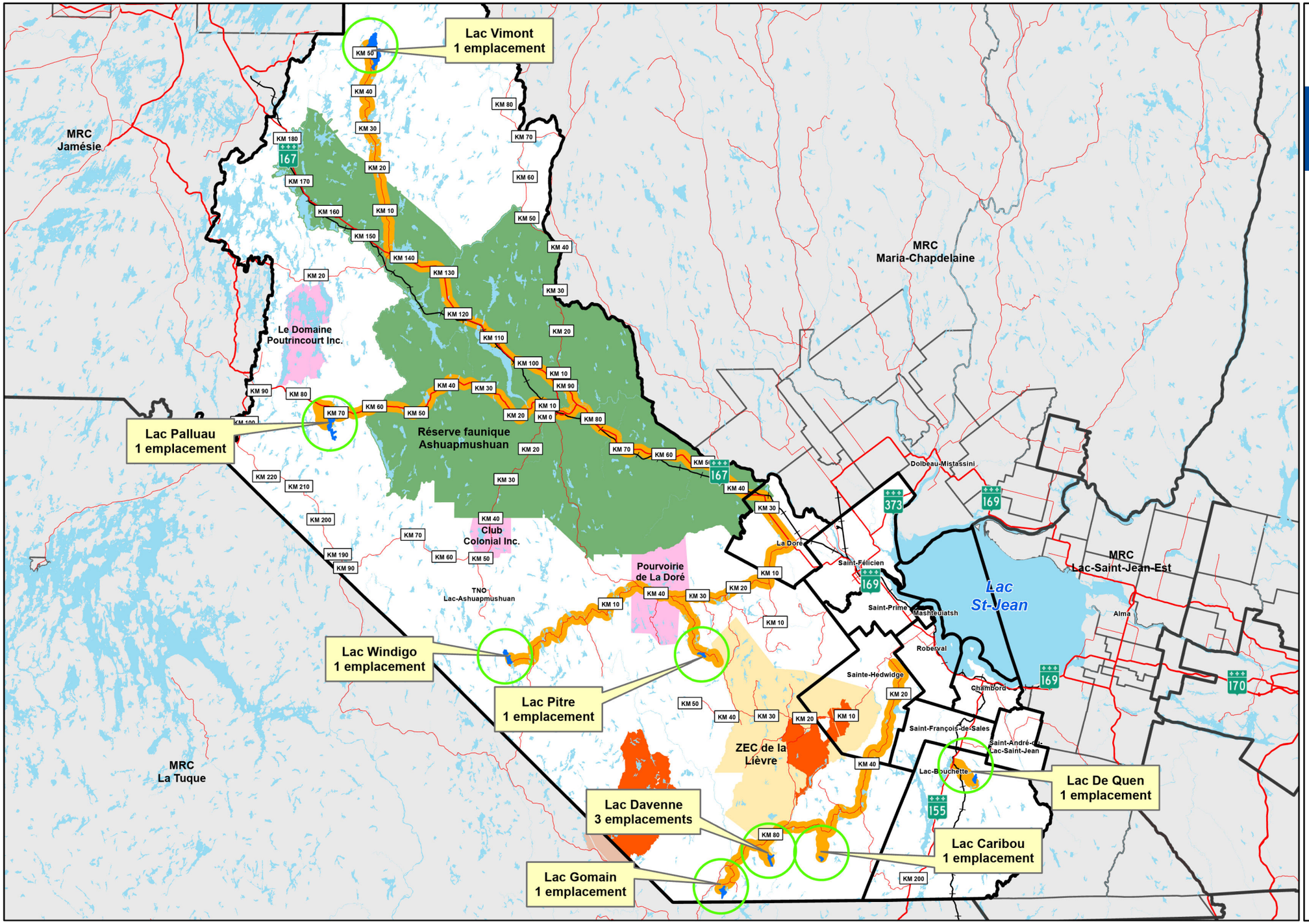

MRC
Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort

Localisation des emplacements offerts pour 2023

Lac avec emplacements mis en disponibilité

Chemin d'accès proposé

KM xx Borne kilométrique

Réseau routier supérieur

Chemin de fer

Hydrographie 20 hectares et plus

Réserve de biodiversité

Pourvoirie à droits exclusifs

Réserve faunique Ashuapmushuan

Zone d'exploitation contrôlée

Limite municipale

Extérieur de la MRC

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-08-16

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

N

1:1 000 000

0 5 10 15 20 25 30 35 Km

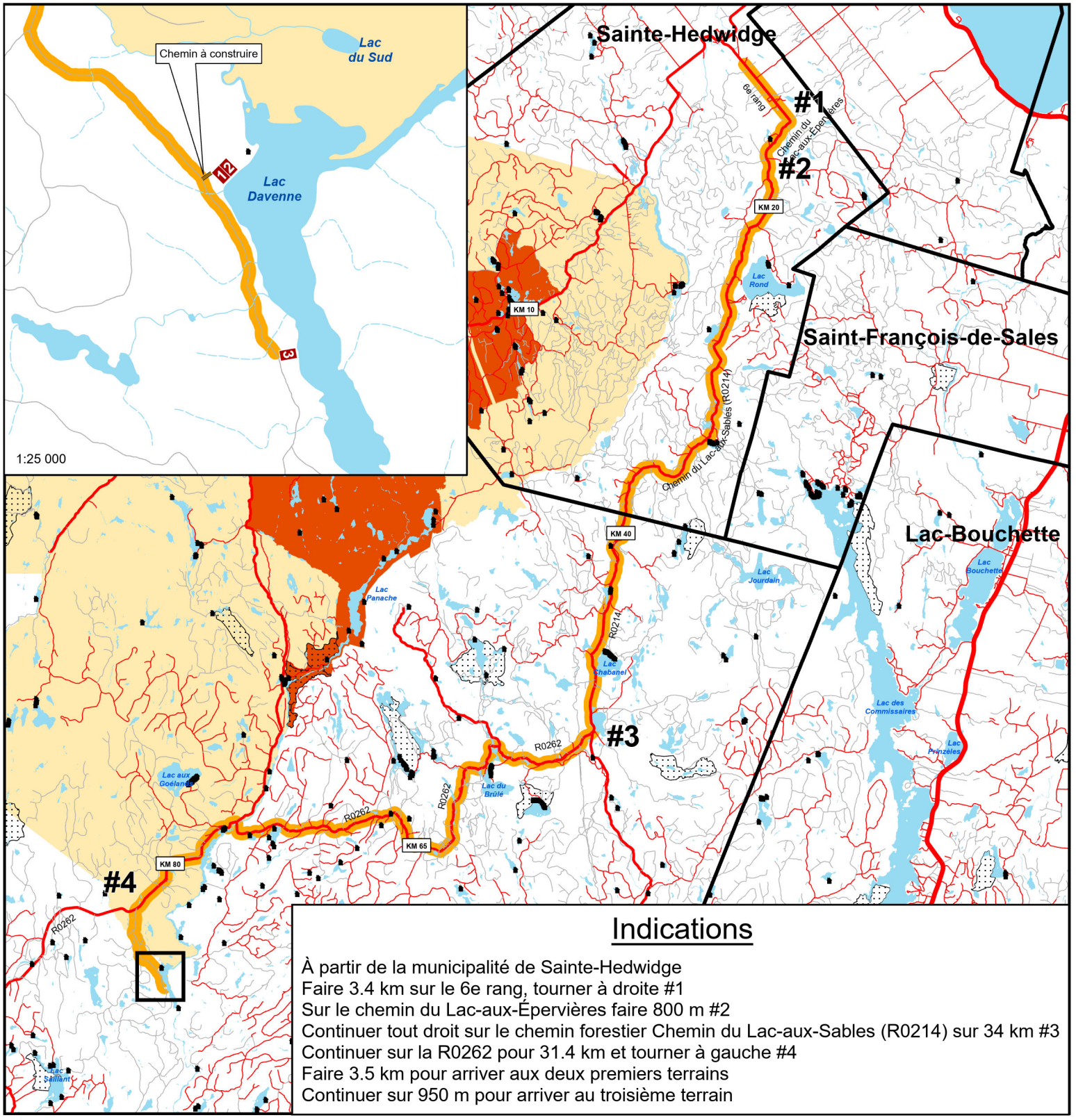

Indications

À partir de la municipalité de Sainte-Hedwidge
Faire 3.4 km sur le 6e rang, tourner à droite #1
Sur le chemin du Lac-aux-Épervières faire 800 m #2
Continuer tout droit sur le chemin forestier Chemin du Lac-aux-Sables (R0214) sur 34 km #3
Continuer sur la R0262 pour 31.4 km et tourner à gauche #4
Faire 3.5 km pour arriver aux deux premiers terrains
Continuer sur 950 m pour arriver au troisième terrain

MRC Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort 2023 - MRC Le Domaine-du-Roy

Lac Davenne

- Emplacement existant
- 1 2 3 Emplacement mis en disponibilité
- Chemin à construire
- Chemin d'accès proposé
- KM xx Borne kilomètrique
- Réseau routier supérieur
- Chemin de fer
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac
- Limite municipale
- Extérieur de la MRC
- Réserve de biodiversité
- Réserve écologique
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique Ashuapmushuan
- Zone d'exploitation contrôlée
- Refuge biologique

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-07-14

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

1:250 000
0 2 4 6 8 Km
N

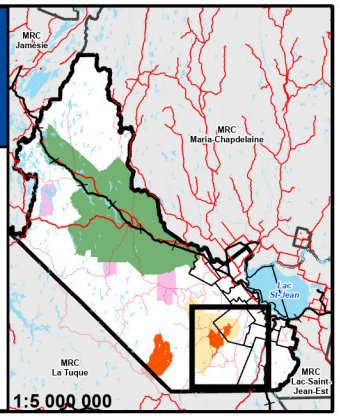

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2021

Nom du tirage : **Lac du Dépôt**

Code de tirage : **TE0207**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau

Riverains	**X**
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	**X**
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac St-Jean

MRC : MRC de Maria-Chapdelaine

Municipalité : TNO Rivière-Mistassini

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin Rivière-Mistassini, partie non divisée

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : Rivière-aux-Rats

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32H16-200-0201

Accès

Trajet : Via la Ville de Dolbeau-Mistassini sur le chemin de Produits Forestiers Résolu (R0257) tourner à gauche au km 59. Faire 78 km sur le chemin de la Bureau (R0255) et tourner à gauche. Faire 3 km et tourner à droite. Faire 12,6 km pour vous rendre au terrain du lac du Dépôt.

Accessibilité/Moyen de transport : Camionnette 2 X 4

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie : 62,4 ha

Longueur : 980 m

Largeur : 530 m

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension : 50 m X 80 m

Superficie : 4 000 m

Infrastructures disponibles : Non

Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Information générale sur la location d'emplacements de villégiature sur les terres du domaine de l'État

- Le locataire dont la terre louée est située sur le territoire d'une ZEC doit acquitter certains autres frais (frais de circulation, droits de pêche, etc.). Veuillez contacter la ZEC de la Rivière-aux-Rats pour plus de détails.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- L'entretien des chemins existants est à la charge des occupants du territoire

- S'Il y a nécessité de construire un chemin d'accès aux terrains à partir du chemin principal, celui-ci devra être construit aux frais des locataires suivant une autorisation à être délivrée par le MFFP

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	304$	133,37$	405,86$	940,50$	1 783,73$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/permis-et-autorisations

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Permis de construction
MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 866 226-0977
Site Internet : geoboutique.mern.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2024

Nom du tirage : **Lac Innommé n° 190158**

Code de tirage : **TE0207**

Nombre de terrains : **2**

Proximité du plan d'eau

Riverains	X
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-St-Jean
MRC : Maria-Chapdelaine
Municipalité : TNO Rivière-Mistassini
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Denys
Zone d'exploitation contrôlée (Zec) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32H14-200-0101

Accès

Trajet : Via la municipalité de Saint-Thomas-Didyme, sur le chemin L-202 (R0202), tournez à gauche au km 92. Faire 10,2 km sur le chemin R0288 et tourner à droite à l'intersection du chemin R0203 continuer jusqu'au km 106 et tournez à gauche. Poursuivre sur 7,6 km pour vous rendre aux terrains 1 et 2.

Terrain n° 1 et n° 2: Il y a environ 220 m de chemin à construire.

Accessibilité/Moyen de transport : Camionnette 2 X 4

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 32
Longueur (m) : 783
Largeur (m) : 642

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : n.d.

Terrain

Dimension approximative (m) x (m) : 50 X 80
Superficie approximative (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : Aucune
Infrastructures de télécommunication disponibles : n.d.
Obligation immatriculation cadastrale : n.d.
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation (chalet). Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon. Le locataire est également tenu de s'informer auprès de la MRC s'il y a une obligation de construire une habitation dans un délai prescrit.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution, et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entraîner une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la réglementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le www.mern.gouv.qc.ca/territoire/droit/droit-informations.jsp

COÛTS PAR TERRAIN

Terrains offerts en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

N° de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 420	789 $	147,17$	446,10 $	1 034,78 $	2 417,05 $
2	4 148	764 $	147,17$	446,10 $	1 034,78 $	2 392,05 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
Téléphone : 418-276-2131
Site internet : https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement un chemin d'accès au terrain)
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Unité de gestion de Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Site Internet : Permis et autorisations | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : ua02571@mrnf.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet : Coordonnées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Activités sportives et de plein air | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Permis de construction

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
Téléphone : 418-276-2131
Site internet : https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Information géographique
(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)
MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Site Internet : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2022

Nom du tirage : **Rivière Péribonka (secteur Morel)**

Code de tirage : **TE0207**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau

Riverains	
Semi riverains	X
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean
MRC : Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité : Lamarche
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton de Rouleau
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : n/a
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22D14-200-0101

Accès

Trajet : 47 km de la ville d'Alma
Accessibilité/Moyen de transport : Automobile

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : n/a
Longueur (m) : n/a
Largeur (m) : n/a

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Ouananiche, corégone, lotte, brochet, doré

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : Chemin d'accès, rampe de mise à l'eau avec quais débarcadères, gazébo et tables de pique-nique
Arpentage/Lotissement : Arpenté

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	530 $	137,97 $	420,81 $	n/a	1 088,78 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Lac-Saint-Jean-Est
625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3
Téléphone : 418 668-3023
Courriel : info@mrclac.qc.ca
Site web : www.mrclacsaintjeanest.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Unité de gestion de Rivière-Péribonka
801, chemin du Pont Taché Nord, R.C. 03
Alma (Québec) G8B 5B7
Téléphone : 418 668-8319
Courriel : saguenay-lac-saint-jean.foret@mffp.gouv.qc.ca
Site web : https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/permis-autorisations/

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca
Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Bureau de protection de la faune d'Alma
801, chemin du Pont-Taché Nord, local RC-04
Alma (Québec) G8B 5B7
Téléphone : 418 668-0128
Courriel : saguenay-lac-saint-jean@mffp.gouv.qc.ca

Permis de construction

Municipalité de Lamarche
100, rue Principale
Lamarche (Québec) G0W 1X0
Téléphone : 418-481-2861
Courriel : mun.lamarche@ville.lamarche.qc.ca
Site web : https://municipalitelamarche.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca
Site web : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Lac Pitre**

Code de tirage : **TE0208**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverain	X
Semi riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac-Ashuapmushuan
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin rivière Saint-Maurice
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A07-200-0201

Accès

Trajet : Voir carte de localisation plus bas
Accessibilité/Moyen de transport : Véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 37,3
Longueur (m) : 2 115
Largeur (m) : 216

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Omble de fontaine, perchaude

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : Aucune
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	325 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	1 905,91 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700

Site Internet : Permis et autorisations pour le secteur des Forêts (gouv.qc.ca)
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : Réseau régional | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP – Direction de la protection de la faune du Saguenay-Lac-St-Jean - bureau local de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

Information sur la ZEC (à proximité)

ZEC La Lièvre
Adresse postale C.P. 355 Roberval (Québec) G8H 2N7
Adresse du poste d'accueil 1000, Chemin de la Lièvre Ste-Hedwidge
Roberval (Québec) G0W 2R0
Téléphone : 418 275-3552

Site Internet : https://zeclalievre.reseauzec.com/
Courriel : zeclalievre@reseauzec.com

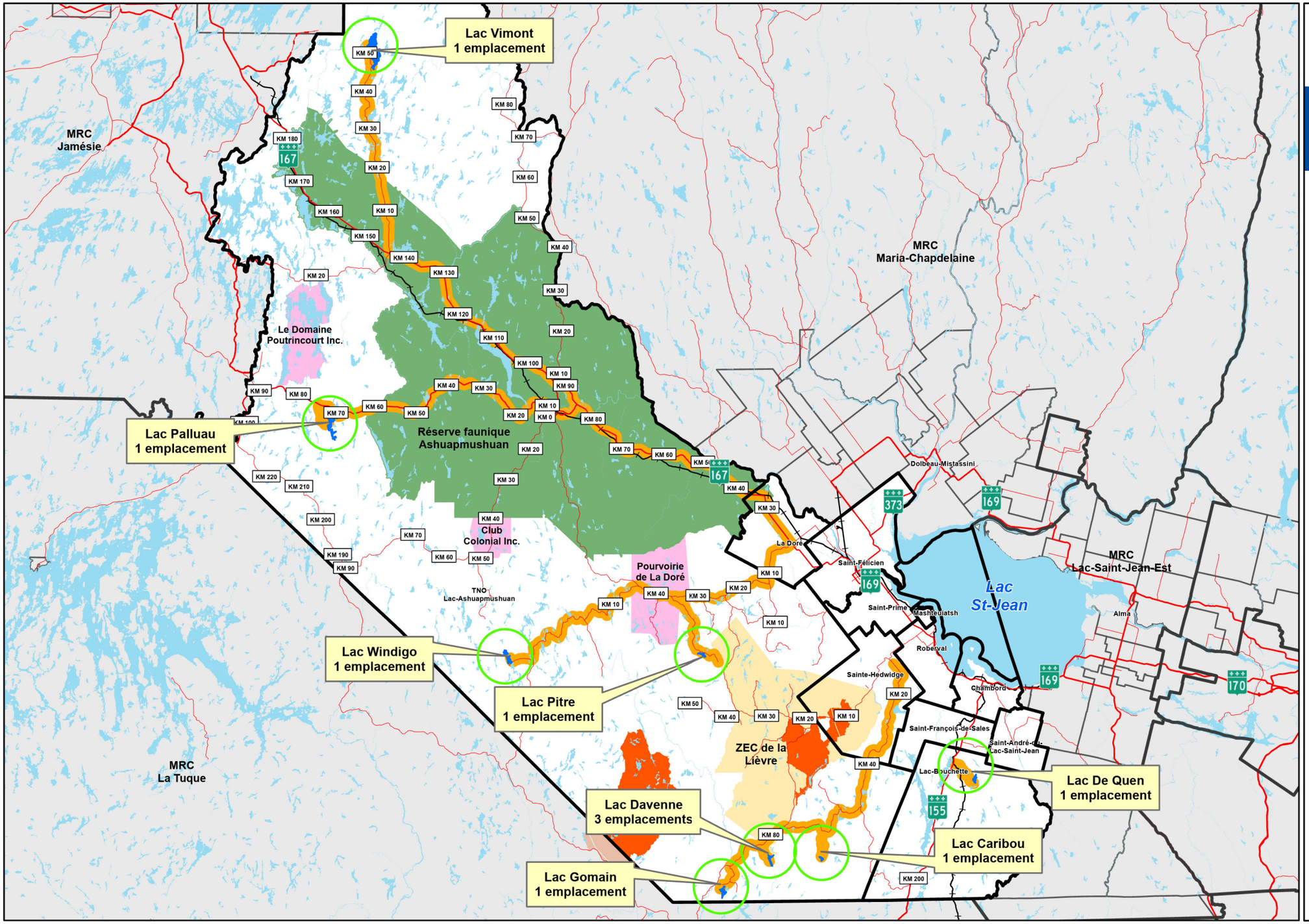

MRC
Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort

Localisation des emplacements offerts pour 2023

Lac avec emplacements mis en disponibilité

Chemin d'accès proposé

KM xx Borne kilométrique

Réseau routier supérieur

Chemin de fer

Hydrographie 20 hectares et plus

Réserve de biodiversité

Pourvoirie à droits exclusifs

Réserve faunique Ashuapmushuan

Zone d'exploitation contrôlée

Limite municipale

Extérieur de la MRC

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-08-16

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

N

1:1 000 000

0 5 10 15 20 25 30 35 Km

Indications

À partir de la municipalité de La Doré
Au bout de l'avenue des Jardins, tourner à droite #1
Faire quelques mètres, tourner à gauche #2
Sur le chemin de la Branche-Ouest (R0211), tourner à gauche au Km 36.5 #3
Continuer sur 17.8 km

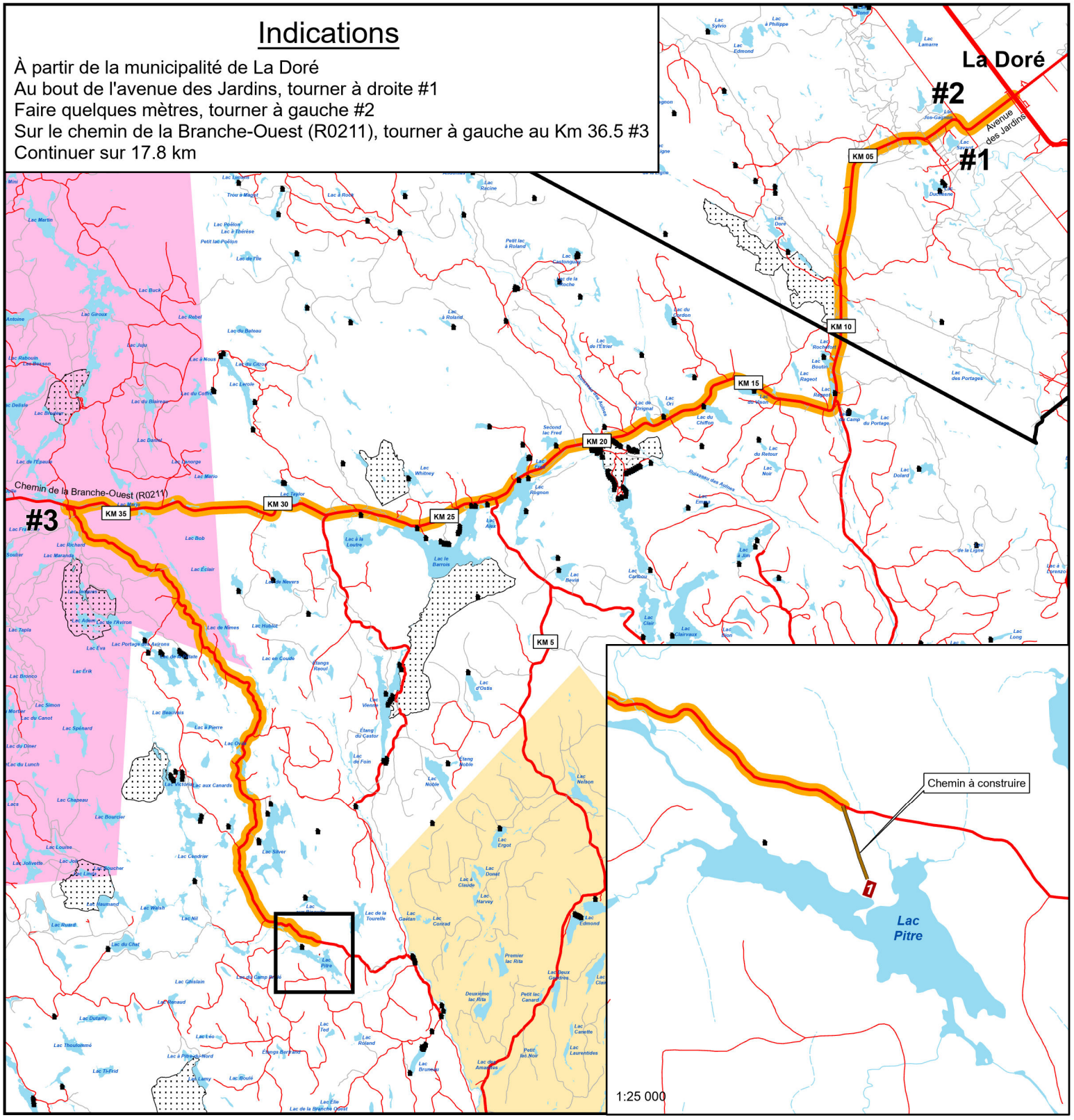

MRC Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort 2023 - MRC Le Domaine-du-Roy

Lac Pitre

- Emplacement existant
- 1 2 3 Emplacement mis en disponibilité
- Chemin à construire
- Chemin d'accès proposé
- KM xx Borne kilométrique
- Réseau routier supérieur
- Chemin de fer
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac
- Limite municipale
- Extérieur de la MRC
- Réserve de biodiversité
- Réserve écologique
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique Ashuapmushuan
- Zone d'exploitation contrôlée
- Refuge biologique

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-08-16

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

1:150 000
0 2 4 Km

N

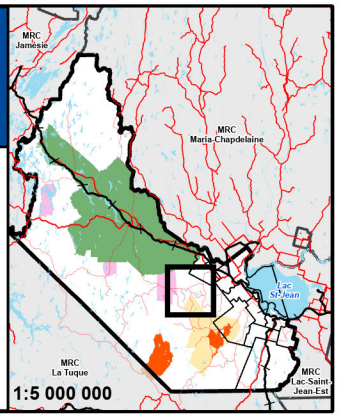

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2021

Nom du tirage : **Lac Gaudreault**

Code de tirage : **TE0208**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau

Riverains	**X**
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	**X**
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean
MRC : MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité : TNO Rivière-Mistassini
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin Rivière-Mistassini
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : Rivière-aux-Rats
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32H09-200-0202

Accès

Trajet : Via la ville de Dolbeau-Mistassini, sur le chemin de Produits forestiers Résolu (R0257), tourner à gauche au km 59,7. Faire 52,7 km sur le chemin de la Bureau (R0255) et tourner à gauche. Faire 475 m et tourner encore à gauche. Faire 12,1 km et tourner à droite. Faire 1,3 km pour vous rendre au terrain 1 du lac Gaudreault.

Accessibilité/Moyen de transport : Camionnette 2X4

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie : 22,48 ha
Longueur : 900 m
Largeur : 300 m

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : Non disponible
Principales espèces pêchées : Non disponible

Terrain

Dimension : 50 m x 80 m
Superficie : 4 000 m²
Infrastructures disponibles : Non
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Information générale sur la location d'emplacements de villégiature sur les terres du domaine de l'État

- Le locataire dont la terre louée est située sur le territoire d'une ZEC doit acquitter certains autres frais (frais de circulation, droits de pêche, etc.). Veuillez contacter la ZEC de la Rivière-aux-Rats pour plus de détails.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- L'entretien des chemins existants est à la charge des occupants du territoire

- Il y a +/- 15 mètres de chemin à construire pour se rendre au terrain 1. Celui-ci devra être construit aux frais des locataires suivant une autorisation à être délivrée par le MFFP

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	304$	133,37$	405,86$	940,50$	1 783,73$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/permis-et-autorisations

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Permis de construction

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 866 226-0977
Site Internet : geoboutique.mern.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

Information sur la ZEC
ZEC de la Rivière-aux-Rats
179, rang St-Joseph
Notre-Dame-de-Lorette (Québec) G0W 1B0

Téléphone : 418 276-4629
Site Internet : https://zecriviereauxrats.reseauzec.com/fr
Courriel : zecauxrats@gmail.com

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2024

Nom du tirage : **Lac Innommé nº 186942**

Code de tirage : **TE0208**

Nombre de terrains : **3**

Proximité du plan d'eau

Riverains	X
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-St-Jean
MRC : Maria-Chapdelaine
Municipalité : TNO Rivière-Mistassini
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Denys
Zone d'exploitation contrôlée (Zec) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) :32H14-200-0201

Accès

Trajet : Via la municipalité de Saint-Thomas-Didyme, sur le chemin L-202 (R0202), tournez à gauche au km 92. Faire 10,2 km sur le chemin R0288 et tourner à droite à l'intersection du chemin R0203 continuer jusqu'au km 106 et tournez à gauche. Poursuivre sur 15,5 km et tourner à gauche. Poursuivre sur 7,4 km pour arriver aux terrains 1 et 2. Poursuivre sur 400 m pour arriver au terrain 3.

Terrain nº 1 et 2 : Il y a environ 145 m de chemin à construire.

Terrain nº 3 : Il y a environ 240 m de chemin à construire.

Accessibilité/Moyen de transport : Camionnette 2 X 4

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 220
Longueur (m) :3 000
Largeur (m) : 865

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : n.d.

Terrain

Dimension approximative (m) x (m) :50 X 80
Superficie approximative (m^2) :4 000
Infrastructures disponibles : Aucune

Infrastructures de télécommunication disponibles : n.d.
Obligation immatriculation cadastrale : n.d.
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation (chalet). Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon. Le locataire est également tenu de s'informer auprès de la MRC s'il y a une obligation de construire une habitation dans un délai prescrit.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution, et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entraîner une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la réglementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le www.mern.gouv.qc.ca/territoire/droit/droit-informations.jsp

COÛTS PAR TERRAIN

Terrains offerts en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 160	765 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 393,05 $
2	4 026	753 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 381,05 $
3	4 266	775 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 403,05 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
Téléphone : 418 276-2131
Site internet : https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Unité de gestion de Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700
Site Internet : Permis et autorisations | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : ua02571@mrnf.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet : Coordonnées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Activités sportives et de plein air | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Permis de construction

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
Téléphone : 418 276-2131
Site internet : https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Site Internet : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Lac Palluau**

Code de tirage : **TE0209**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverain	X
Semi riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac-Ashuapmushuan
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Buade
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32B16-200-0202

Accès

Trajet : Voir carte de localisation plus bas
Accessibilité/Moyen de transport : Véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 317,2
Longueur (m) : 7 435
Largeur (m) : 320

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Doré jaune, grand brochet

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : Aucune
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	560 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 140,91 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700

Site Internet : Permis et autorisations pour le secteur des Forêts (gouv.qc.ca)
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : Réseau régional | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP – Direction de la protection de la faune du Saguenay-Lac-St-Jean (bureau local de Roberval)
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

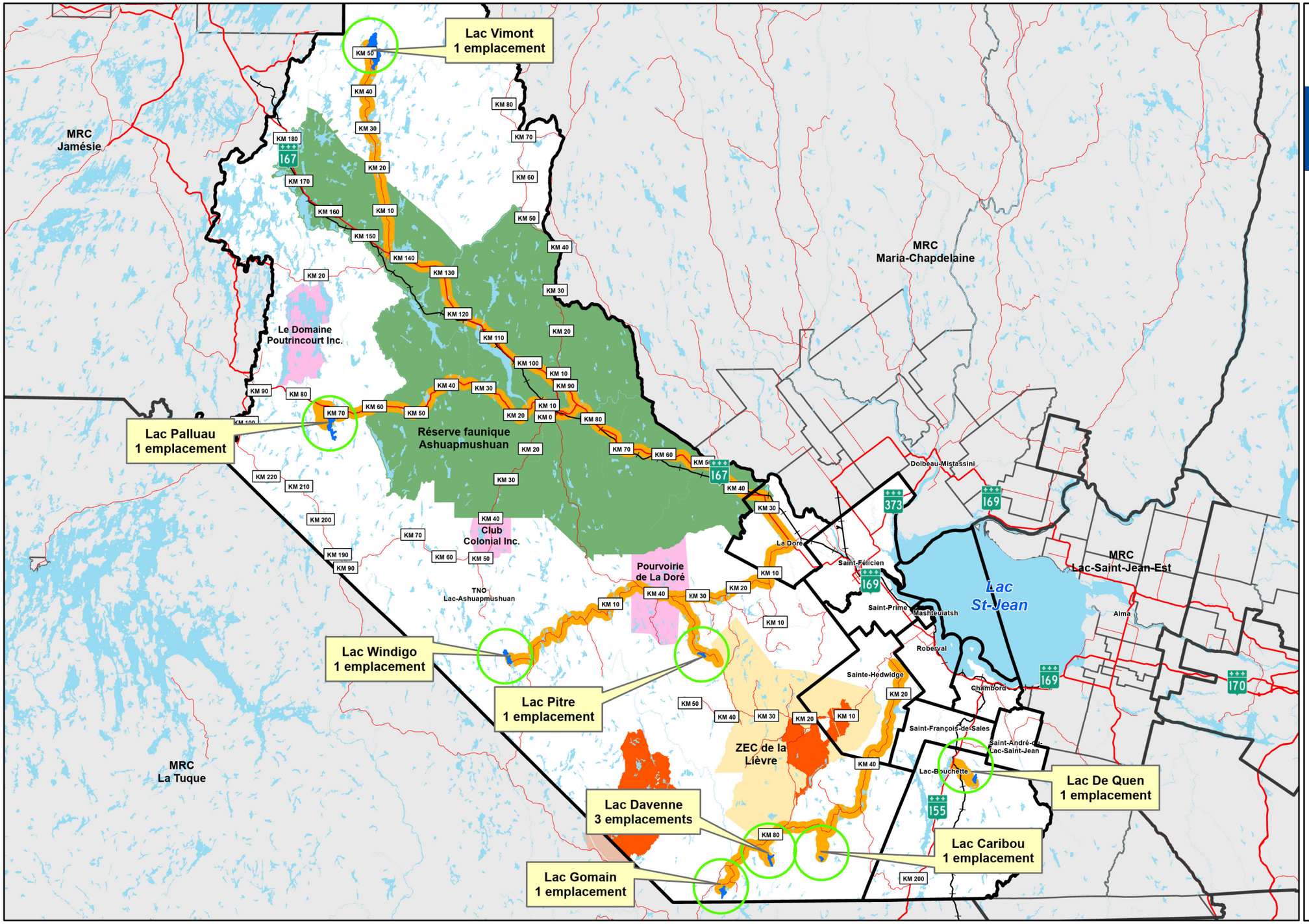

MRC
Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort

Localisation des emplacements offerts pour 2023

Lac avec emplacements mis en disponibilité

Chemin d'accès proposé

KM xx Borne kilométrique

Réseau routier supérieur

Chemin de fer

Hydrographie 20 hectares et plus

Réserve de biodiversité

Pourvoirie à droits exclusifs

Réserve faunique Ashuapmushuan

Zone d'exploitation contrôlée

Limite municipale

Extérieur de la MRC

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-08-16

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

N

1:1 000 000

0 5 10 15 20 25 30 35 Km

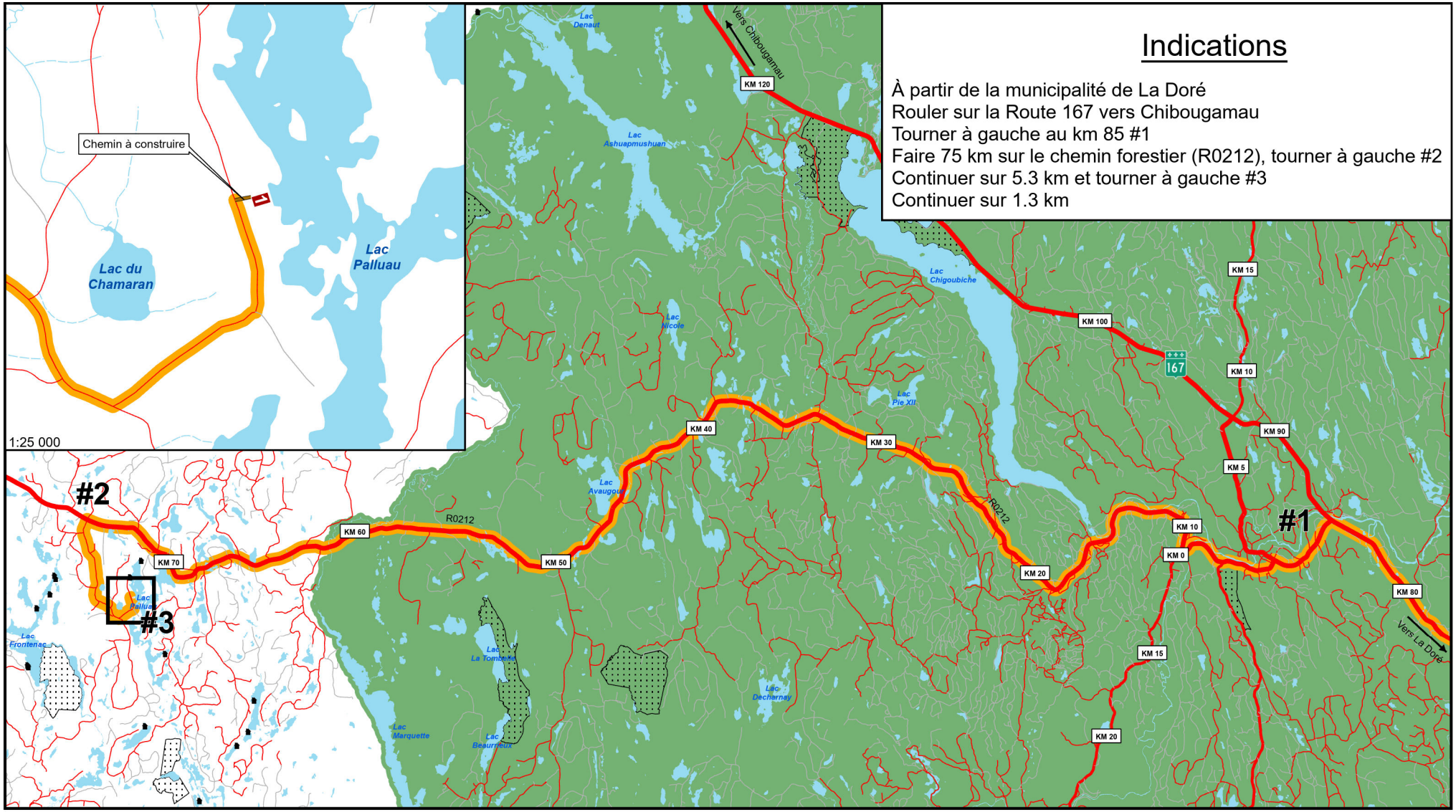

MRC Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort 2023 - MRC Le Domaine-du-Roy

Lac Palluau

- Emplacement existant
- 1 2 3 Emplacement mis en disponibilité
- Chemin à construire
- Chemin d'accès proposé
- KM xx Borne kilométrique
- Réseau routier supérieur
- Chemin de fer
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac
- Limite municipale
- Extérieur de la MRC
- Réserve de biodiversité
- Réserve écologique
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique Ashuapmushuan
- Zone d'exploitation contrôlée
- Refuge biologique

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2022

Date d'impression: 2023-07-14

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

1:250 000
0 2.5 5 7.5 10 12.5 15 17.5 Km

N

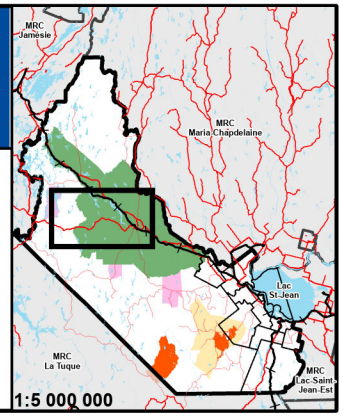

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2021

Nom du tirage : **Lac La Capellière**

Code de tirage : **TE0209**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau

Riverains	**X**
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	**X**
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean

MRC : MRC de Maria-Chapdelaine

Municipalité : TNO Passes-Dangereuses

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin Rivière-Péribonka

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : S.O.

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22 E12-200-0201

Accès

Trajet : Via la Ville de Dolbeau-Mistassini sur le chemin de Produits Forestiers Résolu (R0257) tourner à droite au kilomètre 81. Faire 12 km et tourner à gauche. Faire 10,6 km et tourner à gauche. Faire 3,3 km et tourner à droite. Faire 1 km pour vous rendre au terrain du Lac La Capellière.

Accessibilité/Moyen de transport : Camionnette 2X4

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie : 355,74 ha

Longueur : 3 800 m

Largeur : 1 700 m

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : Grand Brochet

Terrain

Dimension : 50 m x 80 m

Superficie : 4 000 m²

Infrastructures disponibles : Non

Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Information générale sur la location d'emplacements de villégiature sur les terres du domaine de l'État

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- L'entretien des chemins existants est à la charge des occupants du territoire

- S'Il y a nécessité de construire un chemin d'accès aux terrains à partir du chemin principal, celui-ci devra être construit aux frais des locataires suivant une autorisation à être délivrée par le MFFP

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	304$	133,37$	405,86$	940,50$	1 783,73

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/permis-et-autorisations

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site internet : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele
Courriel : mailto:services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Permis de construction

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Téléphone : 418 276-2131
Site Internet : http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
Courriel : portail@mrcmaria.qc.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MERN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Site web : geoboutique.mern.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2024

Nom du tirage : **Rivière des Huit Chutes**

Code de tirage : **TE0209**

Nombre de terrains : **4**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverains	x
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	x

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean

MRC : Fjord-du-Saguenay

Municipalité : TNO Mont-Valin

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin Rivière-Shipshaw

Zone d'exploitation contrôlée (Zec) : Onatchiway

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22D15

Accès

Trajet : L'accès se fait par le chemin de la rivière Shipshaw à Saint-David-de Falardeau. Rouler jusqu'au km 33 et passer la barrière de la Zec Onatchiway. Rouler jusqu'au km 3 et suivre les indications sur place pour se rendre aux terrains.

Accessibilité/Moyen de transport : Utilitaire / Camion

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : n.d.

Longueur (m) : 12 000

Largeur (m) : 10

---

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : Présence possible d'omble de fontaine, meunier et/ou autres espèces non épineuses.

Terrains

Dimension (m) x (m) : 50 x 80

Superficie (m^2) : 4 000

Infrastructures disponibles : Aucune

Infrastructures de télécommunication disponibles: Aucune

Obligation immatriculation cadastrale : n.d.

Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation (chalet). Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon. Le locataire est également tenu de s'informer auprès de la MRC s'il y a une obligation de construire une habitation dans un délai prescrit.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la municipalité exigera (pour l'installation septique), lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution, et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entraîner une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la réglementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrains offerts en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	841 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 469,05 $
2	4 000	841 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 469,05 $
3	4 000	841 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 469,05 $
4	4 000	841 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 469,05 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC le Fjord-du-Saguenay

3110, boulevard Martel

Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Téléphone : 418) 673-1705 ou 1 888 673-1705

Site Internet : www.mrc-fjord.qc.ca

Courriel : reception@mrc-fjord.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État

(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

Unité de gestion : Saguenay-Sud-et-Shipshaw

1100, rue Bersimis, Chicoutimi (Québec) G7K 1A5

Téléphone : 418 635-8125 et 418-698-3660

Site Internet : Permis et autorisations | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Activités fauniques

(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Service à la clientèle

Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : Coordonnées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage

Activités sportives et de plein air | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Permis de construction

MRC le Fjord-du-Saguenay

3110, boulevard Martel

Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Téléphone : (418) 673-1705 ou 1 888 673-1705

Site Internet *:* www.mrc-fjord.qc.ca

Information géographique

(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)

MRNF - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)

Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

Information sur la Zec

Zec Onatchiway
2496 rue Dubose
Jonquière (Québec) G7S 1B4
Téléphone : 418 548-0812
Site Internet : https://zeconatchiwayest.reseauzec.com/

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Lac Windigo**

Code de tirage : **TE0210**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverain	X
Semi riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac-Ashuapmushuan
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin rivière Saint-Maurice
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A05-200-0202

Accès

Trajet : Voir carte de localisation plus bas
Accessibilité/Moyen de transport : Véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 149,9
Longueur (m) : 3 290
Largeur (m) : 380

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Omble de fontaine, perchaude

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : Aucune
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	325 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	1 905,91 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700

Site Internet : Permis et autorisations pour le secteur des Forêts (gouv.qc.ca)
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : Réseau régional | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP – Direction de la protection de la faune du Saguenay-Lac-St-Jean - bureau local de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

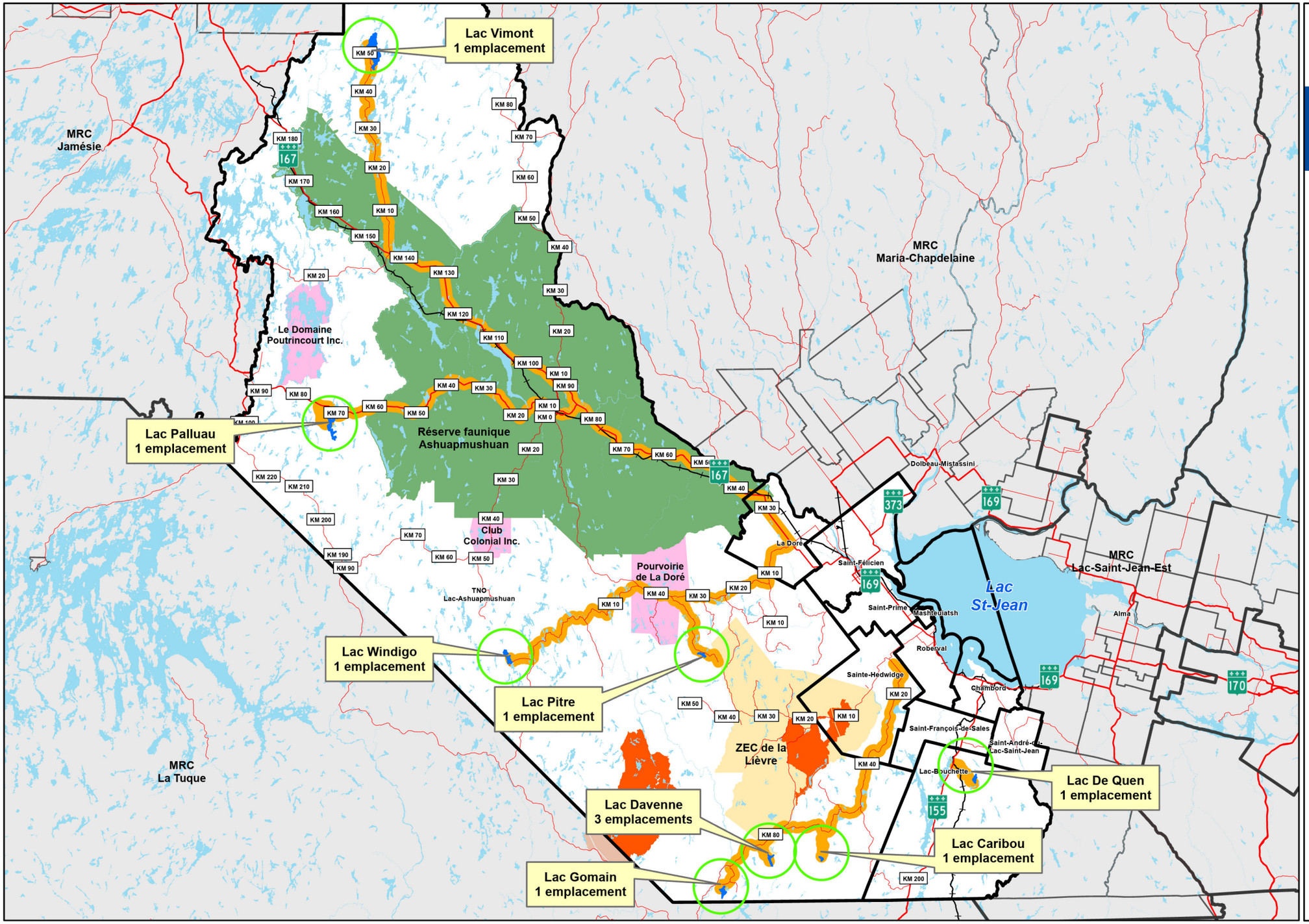

MRC
Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort

Localisation des emplacements offerts pour 2023

Lac avec emplacements mis en disponibilité

Chemin d'accès proposé

KM xx Borne kilométrique

Réseau routier supérieur

Chemin de fer

Hydrographie 20 hectares et plus

Réserve de biodiversité

Pourvoirie à droits exclusifs

Réserve faunique Ashuapmushuan

Zone d'exploitation contrôlée

Limite municipale

Extérieur de la MRC

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-08-16

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

N

1:1 000 000

0 5 10 15 20 25 30 35 Km

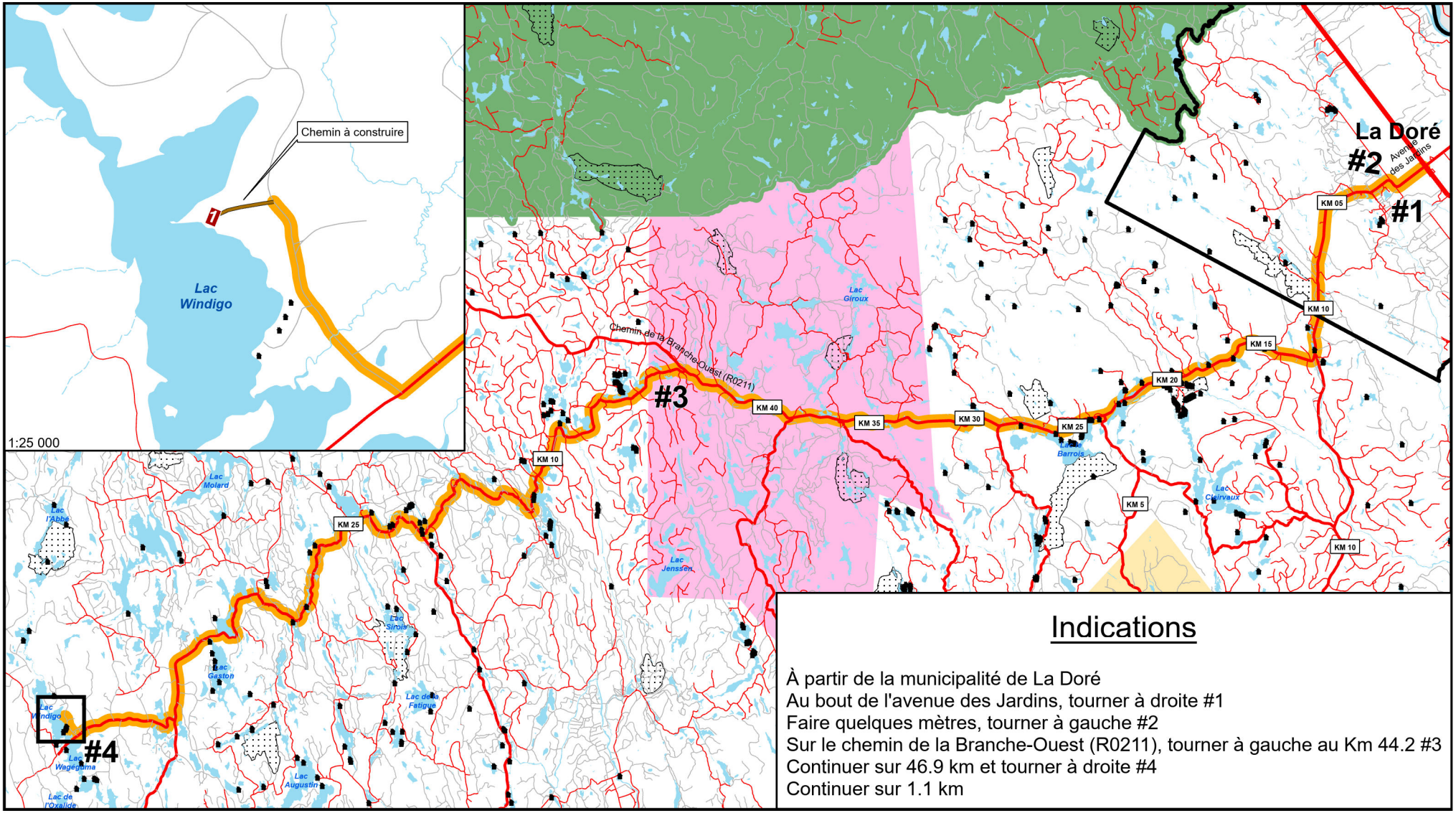

Indications

À partir de la municipalité de La Doré
Au bout de l'avenue des Jardins, tourner à droite #1
Faire quelques mètres, tourner à gauche #2
Sur le chemin de la Branche-Ouest (R0211), tourner à gauche au Km 44.2 #3
Continuer sur 46.9 km et tourner à droite #4
Continuer sur 1.1 km

MRC Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort 2023 - MRC Le Domaine-du-Roy

Lac Windigo

- Emplacement existant
- 1 2 3 Emplacement mis en disponibilité
- Chemin à construire
- Chemin d'accès proposé
- KM xx Borne kilométrique
- Réseau routier supérieur
- Chemin de fer
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac
- Limite municipale
- Extérieur de la MRC
- Réserve de biodiversité
- Réserve écologique
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique Ashuapmushuan
- Zone d'exploitation contrôlée
- Refuge biologique

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2022

Date d'impression: 2023-07-14

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

1:250 000
0 2.5 5 7.5 10 12.5 15 17.5 Km

N

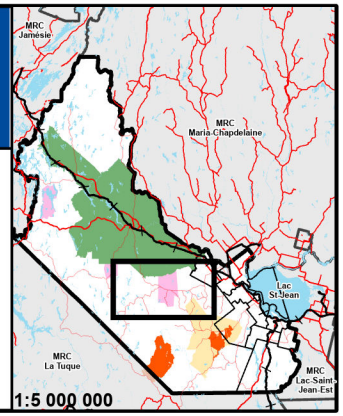

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2024

Nom du tirage : **Lac Desprez**

Code de tirage : **TE0210**

Nombre de terrains : **4**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverains	x
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	x

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean

MRC : Fjord-du-Saguenay

Municipalité : TNO Lalemant

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Lalement

Zone d'exploitation contrôlée (Zec) : Lac Brébeuf

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22D02

Accès

Trajet : Se rendre dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau par la route 381. Au km 81 direction sud, prendre à gauche le chemin pour se rendre à la Zec Brébeuf. Suivre les indications sur environ 22,5 km et passer la barrière de la Zec Brébeuf. Suivre ensuite les pancartes pour se diriger au lac Desprez puis, jusqu'aux terrains.

Accessibilité/Moyen de transport : Utilitaire / Camion

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 78,89

Longueur (m) : 2 575

Largeur (m) : 402

---

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : Omble de fontaine

Terrains

Dimension (m) x (m) : 50 x 80

Superficie (m^2) : 4 000

Infrastructures disponibles : Aucune

Infrastructures de télécommunication disponibles: Aucune

Obligation immatriculation cadastrale : n.d.

Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

Autres informations : Peuplement écoforestier : résineux, densité du couvert 80 à 89 %, hauteur 7,5 à 8,4 m, peuplement équienne de 30 ans. Essences forestières : épinette blanche 70 %, sapin baumier 20 %, feuillus intolérants à l'ombre 10 %.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation (chalet). Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon. Le locataire est également tenu de s'informer auprès de la MRC s'il y a une obligation de construire une habitation dans un délai prescrit.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la municipalité exigera (pour l'installation septique), lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution, et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entraîner une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la réglementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrains offerts en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	562 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 190,05 $
2	4 000	562 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 190,05 $
3	4 000	562 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 190,05 $
4	4 000	562 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 190,05 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC le Fjord-du-Saguenay
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Téléphone : 418) 673-1705 ou 1 888 673-1705
Site Internet : www.mrc-fjord.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État

(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion : Saguenay-Sud-et-Shipshaw
1100, rue Bersimis
Chicoutimi (Québec) G7K 1A5
Téléphone : 418 635-8125 et 418-698-3660
Site Internet : Permis et autorisations | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Activités fauniques

(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet : Coordonnées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage

Activités sportives et de plein air | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Permis de construction

MRC le Fjord-du-Saguenay
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Téléphone : 418) 673-1705 ou 1 888 673-1705
Site Internet : www.mrc-fjord.qc.ca

Information géographique

(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca
Site Internet : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)

Information sur la Zec

Zec du Lac-Brébeuf
247 Chemin du Lac-Brébeuf
Saint-Félix-d 'Otis (Québec) G0V 1M0
Téléphone : 418 544-4884
Site Internet : Zec du Lac-Brébeuf

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Lac Vimont**

Code de tirage : **TE0211**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau

Riverain	X
Semi riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac-Ashuapmushuan
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Vimont
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32H12-200-0201

Accès

Trajet : Voir carte de localisation plus bas
Accessibilité/Moyen de transport : Véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 1 039,9
Longueur (m) : 8 355
Largeur (m) : 1 660

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Doré jaune, grand brochet

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : Aucune
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	841 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 421,91 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700

Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/permis-et-autorisations
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP - Direction de la protection de la faune du Saguenay-Lac-St-Jean - bureau local de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

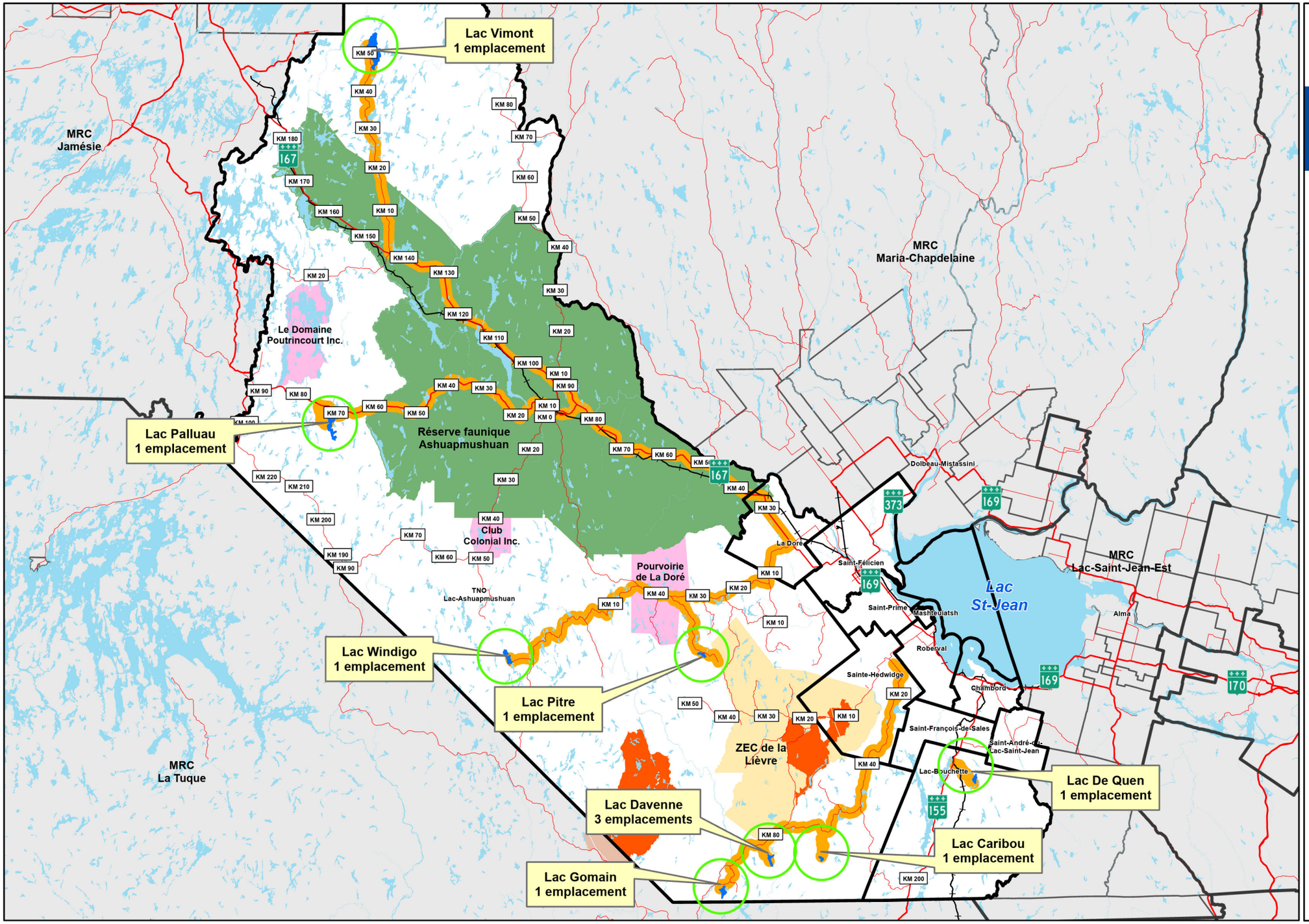

MRC
Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort

Localisation des emplacements offerts pour 2023

Lac avec emplacements mis en disponibilité

Chemin d'accès proposé

KM xx Borne kilométrique

Réseau routier supérieur

Chemin de fer

Hydrographie 20 hectares et plus

Réserve de biodiversité

Pourvoirie à droits exclusifs

Réserve faunique Ashuapmushuan

Zone d'exploitation contrôlée

Limite municipale

Extérieur de la MRC

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-08-16

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

N

1:1 000 000

0 5 10 15 20 25 30 35 Km

Indications

À partir de la municipalité de La Doré,
Rouler sur la Route 167 vers Chibougamau
Tourner à droite au km 143.3 #1
Continuer sur le chemin forestier (R0210) pour 52 km et tourner à droite #2
Continuer sur 160 m

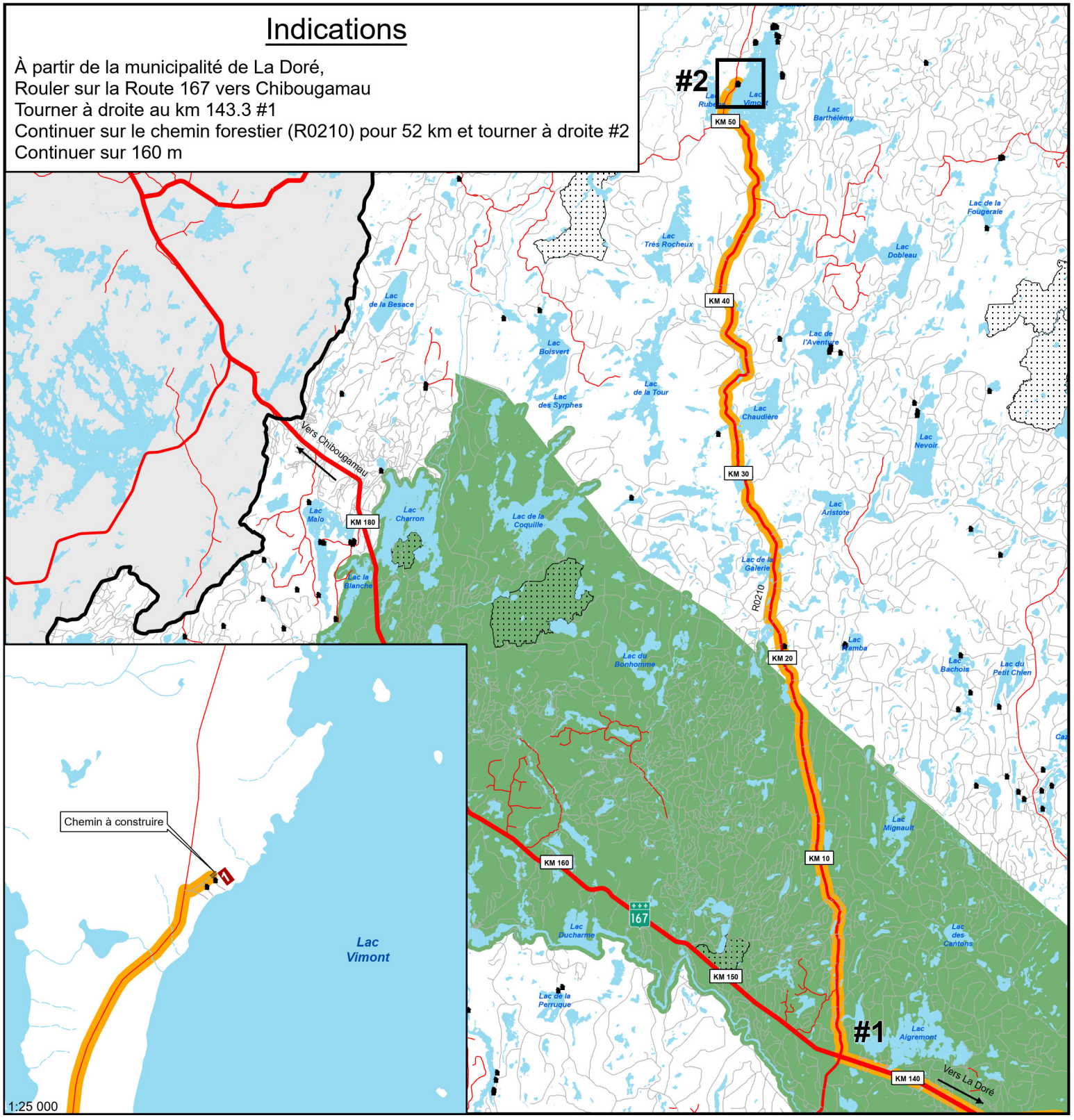

MRC Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort 2023 - MRC Le Domaine-du-Roy

Lac Vimont

- Emplacement existant
- 1 2 3 Emplacement mis en disponibilité
- Chemin à construire
- Chemin d'accès proposé
- KM xx Borne kilomètrique
- Réseau routier supérieur
- Chemin de fer
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac
- Limite municipale
- Extérieur de la MRC
- Réserve de biodiversité
- Réserve écologique
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique Ashuapmushuan
- Zone d'exploitation contrôlée
- Refuge biologique

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-07-14

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

1:250 000
0 2 4 6 8 Km

N

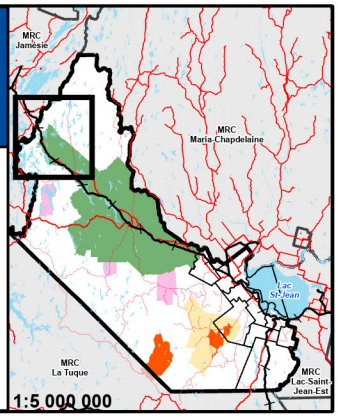

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2024

Nom du tirage : **Lac La Mothe**

Code de tirage : **TE0211**

Nombre de terrains : **2**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverains	x
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	x

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean

MRC : Fjord-du-Saguenay

Municipalité : TNO Mont-Valin

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton Aulneau

Zone d'exploitation contrôlée (Zec) : Lac-de-la-Boiteuse

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22D14

Accès

Trajet : Se rendre sur le Rang 4 à St-David-de-Falardeau et prendre le Chemin de la Bleuetière qui traverse le lac Sébastien. De l'autre côté, prendre à gauche sur 3,5 km et tourner à droite sur le chemin du lac Brochet. Suivre ce chemin vers le nord jusqu'au bout du lac et à l'intersection prendre le chemin de Price à gauche. Ensuite, suivre les indications jusqu'aux terrains.

Accessibilité/Moyen de transport : Utilitaire / Camion

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 3 779

Longueur (m) : 14 785

Largeur (m) : 1 800

---

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28

Principales espèces pêchées : Grand Brochet

Terrains

Dimension (m) x (m) : 50 x 80

Superficie (m^2) : 4 000

Infrastructures disponibles : Aucune

Infrastructures de télécommunication disponibles: Aucune

Obligation immatriculation cadastrale : n.d.

Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation (chalet). Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon. Le locataire est également tenu de s'informer auprès de la MRC s'il y a une obligation de construire une habitation dans un délai prescrit.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la municipalité exigera (pour l'installation septique), lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrains offerts en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	841 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 469,05 $
2	4 000	841 $	147,17 $	446,10 $	1 034,78 $	2 469,05 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)
MRC le Fjord-du-Saguenay
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Téléphone : 418) 673-1705 ou 1 888 673-1705
Site Internet : www.mrc-fjord.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion : Saguenay-Sud-et-Shipshaw
1100, rue Bersimis
Chicoutimi (Québec) G7K 1A5
Téléphone : 418 635-8125 et 418-698-3660
Site Internet : Permis et autorisations | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Site Internet : Coordonnées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage
Activités sportives et de plein air | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Permis de construction
MRC le Fjord-du-Saguenay
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Téléphone : 418) 673-1705 ou 1 888 673-1705
Site Internet : www.mrc-fjord.qc.ca

Information géographique
(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)
MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca
Site Internet : Géoboutique Québec (gouv.qc.ca)

Information sur la Zec

Zec Lac-de-la-Boiteuse
669 Chemin du lac à l'ours C.P. 604,
Jonquière (Québec) G7X 7W4
Téléphone : 581 544-0129
Site Internet : https://zeclacdelaboiteuse.reseauzec.com/

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Lac Gomain**

Code de tirage : **TE0212**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverain	X
Semi riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac-Ashuapmushuan
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin rivière Saint-Maurice
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A02-200-0101

Accès

Trajet : Voir carte de localisation plus bas
Accessibilité/Moyen de transport : Véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 102,8
Longueur (m) : 2 300
Largeur (m) : 800

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Grand brochet

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : Aucune
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	862 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	2 442,91 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700

Site Internet : Permis et autorisations pour le secteur des Forêts (gouv.qc.ca)
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : Réseau régional | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP – Direction de la protection de la faune du Saguenay-Lac-St-Jean - bureau local de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

Information sur la ZEC (à proximité)

ZEC La Lièvre
Adresse postale C.P. 355 Roberval (Québec) G8H 2N7
Adresse du poste d'accueil 1000, Chemin de la Lièvre Ste-Hedwidge
Roberval (Québec) G0W 2R0
Téléphone : 418 275-3552

Site Internet : https://zeclalievre.reseauzec.com/
Courriel : zeclalievre@reseauzec.com

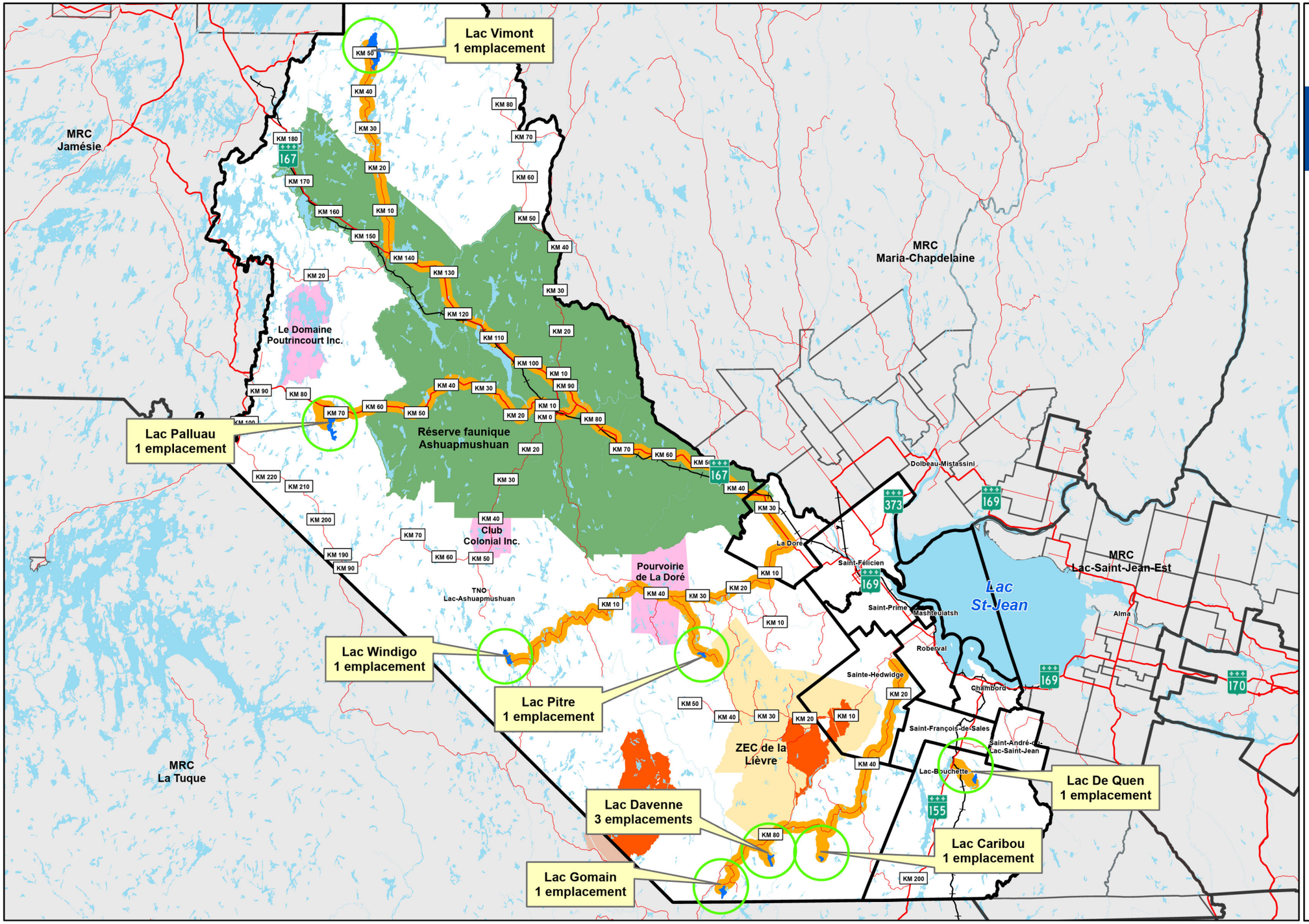

MRC
Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort

Localisation des emplacements offerts pour 2023

Lac avec emplacements mis en disponibilité

Chemin d'accès proposé

KM xx Borne kilométrique

Réseau routier supérieur

Chemin de fer

Hydrographie 20 hectares et plus

Réserve de biodiversité

Pourvoirie à droits exclusifs

Réserve faunique Ashuapmushuan

Zone d'exploitation contrôlée

Limite municipale

Extérieur de la MRC

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-08-16

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

N

1:1 000 000

0 5 10 15 20 25 30 35 Km

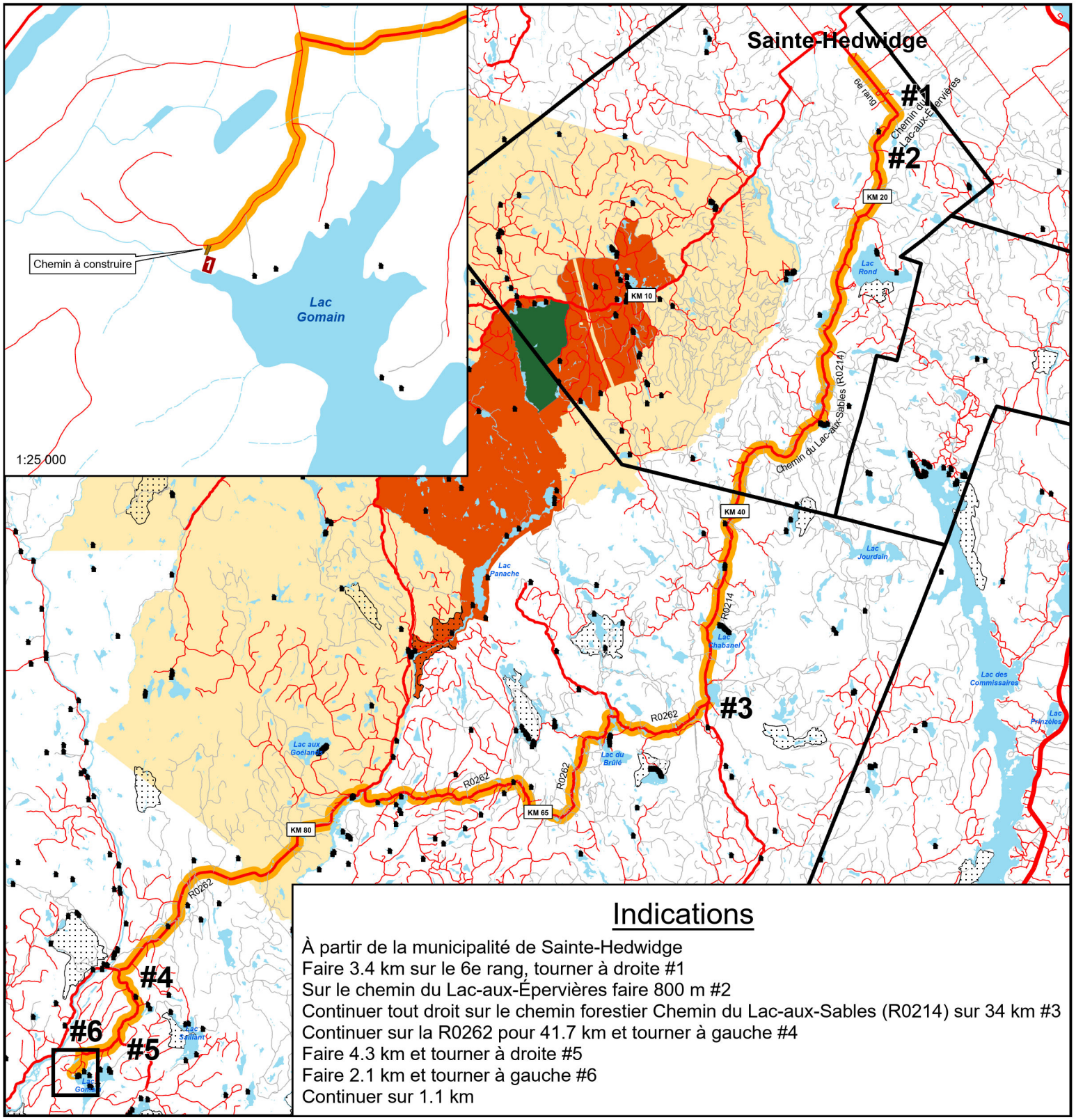

Indications

À partir de la municipalité de Sainte-Hedwidge
Faire 3.4 km sur le 6e rang, tourner à droite #1
Sur le chemin du Lac-aux-Épervières faire 800 m #2
Continuer tout droit sur le chemin forestier Chemin du Lac-aux-Sables (R0214) sur 34 km #3
Continuer sur la R0262 pour 41.7 km et tourner à gauche #4
Faire 4.3 km et tourner à droite #5
Faire 2.1 km et tourner à gauche #6
Continuer sur 1.1 km

MRC Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort 2023 - MRC Le Domaine-du-Roy

Lac Gomain

- Emplacement existant
- 1 2 3 Emplacement mis en disponibilité
- Chemin à construire
- Chemin d'accès proposé
- KM xx Borne kilomètrique
- Réseau routier supérieur
- Chemin de fer
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac
- Limite municipale
- Extérieur de la MRC
- Réserve de biodiversité
- Réserve écologique
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique Ashuapmushuan
- Zone d'exploitation contrôlée
- Refuge biologique

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-07-14

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

1:260 000
0 2 4 6 8 Km

N

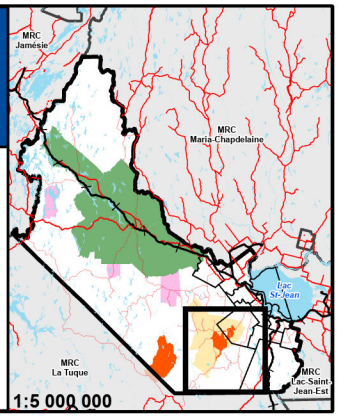

MRC Domaine-du-Roy

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2023

Nom du tirage : **Lac De Quen**

Code de tirage : **TE0213**

Nombre de terrains : **1**

Proximité du plan d'eau[1]

Riverain	X
Semi riverain	
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Saguenay – Lac-Saint-Jean
MRC : Domaine-du-Roy
Municipalité : Lac-Bouchette
Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Canton De Quen, rang XII, lot 19
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : s.o.
Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 32A01-200-0202

Accès

Trajet : Voir carte de localisation plus bas
Accessibilité/Moyen de transport : Véhicule utilitaire

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 67,2
Longueur (m) : 1 960
Largeur (m) : 692

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 28
Principales espèces pêchées : Omble de fontaine

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 x 80
Superficie (m^2) : 4 000
Infrastructures disponibles : Aucune
Arpentage/Lotissement : Non arpenté (balisé par des piquets)

[1] En vertu du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7), une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative.

Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine mais dont plus de 50% de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière.

Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.

- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.

- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) fera arpenter les terrains offerts au tirage au sort à la suite de l'attribution et ce, à ses frais. Ces travaux d'arpentage viendront préciser la délimitation et pourraient entrainer une modification de la superficie des terrains loués et ainsi, avoir un impact sur le montant du loyer. Les travaux entourant l'immatriculation cadastrale, lorsque requis par la règlementation municipale demeurent aux frais des locataires.

- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le Location et achat sur le territoire public | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais non remboursables devront être payés en totalité lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la règlementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M^2)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 000	380 $	142,57 $	433,46 $	1 004,88 $	1 960,91 $

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort
(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État
(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Unité de gestion de Roberval et Saint-Félicien
833, boulevard Sacré-Cœur
Saint-Félicien (Québec) G8K 1S7
Téléphone : 418 679-3700

Site Internet : Permis et autorisations pour le secteur des Forêts (gouv.qc.ca)
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques
(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Service à la clientèle
Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Site Internet : Réseau régional | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi joindre :
MELCCFP – Direction de la protection de la faune du Saguenay-Lac-St-Jean - bureau local de Roberval
580, avenue Roberval
Roberval (Québec) G8H 1J4
Téléphone : 418 275-1702

Permis de construction

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 / 1 888 475-2440

Site Internet : www.mrcdomaineduroy.ca
Courriel : info@mrcdomaineduroy.ca

Information géographique
(*Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite*)

MRNF - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977

Site Internet : geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

Information sur la ZEC (à proximité)

ZEC La Lièvre
Adresse postale C.P. 355 Roberval (Québec) G8H 2N7
Adresse du poste d'accueil 1000, Chemin de la Lièvre Ste-Hedwidge
Roberval (Québec) G0W 2R0
Téléphone : 418 275-3552

Site Internet : https://zeclalievre.reseauzec.com/
Courriel : zeclalievre@reseauzec.com

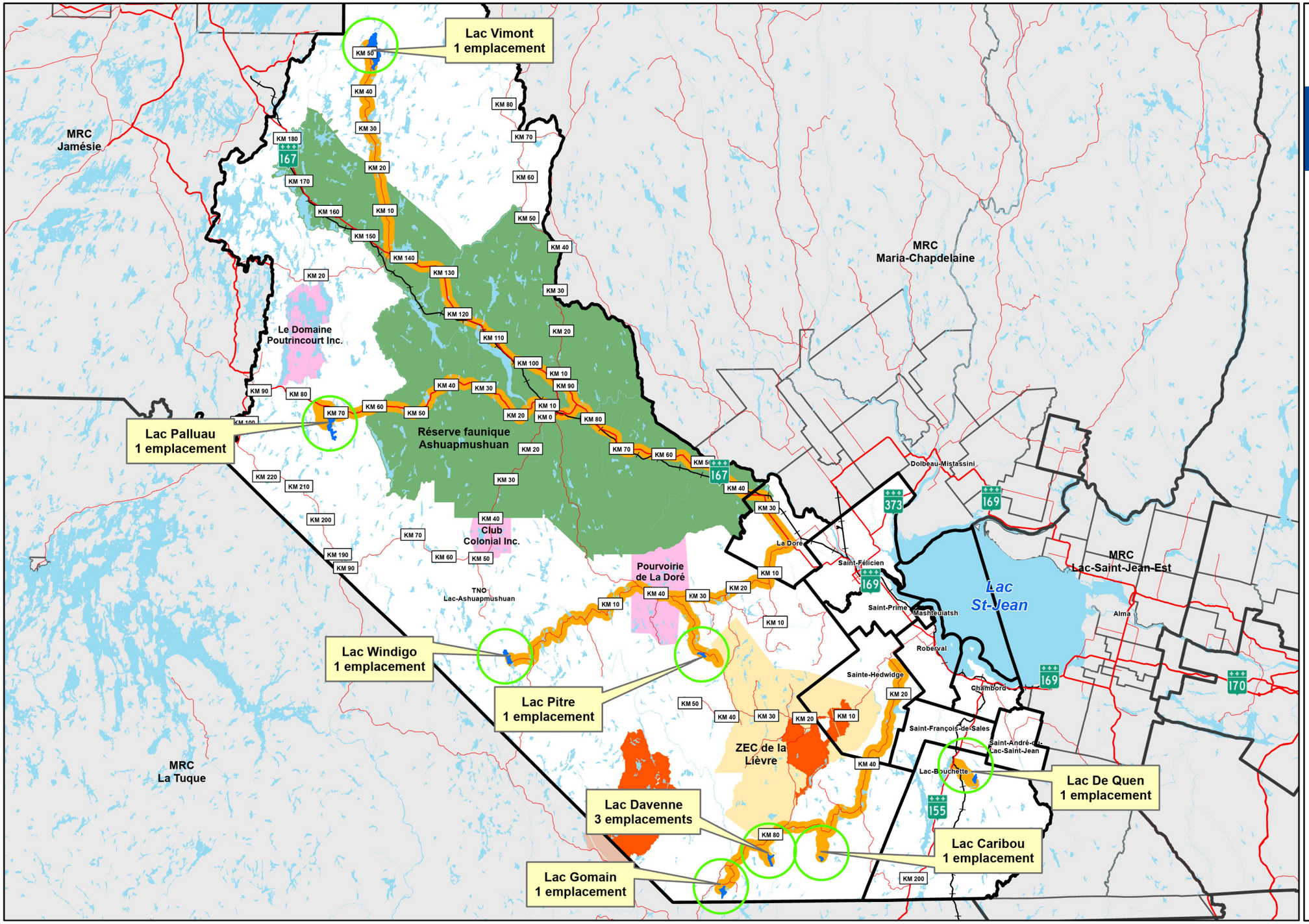

MRC
Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort

Localisation des emplacements offerts pour 2023

Lac avec emplacements mis en disponibilité

Chemin d'accès proposé

KM xx Borne kilométrique

Réseau routier supérieur

Chemin de fer

Hydrographie 20 hectares et plus

Réserve de biodiversité

Pourvoirie à droits exclusifs

Réserve faunique Ashuapmushuan

Zone d'exploitation contrôlée

Limite municipale

Extérieur de la MRC

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-08-16

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

N

1:1 000 000

0 5 10 15 20 25 30 35 Km

Indications

À partir de la municipalité de Lac-Bouchette (Route 155)
Faire 1.5 km sur la rue François-Tremblay #1
Continuer sur la route du Lac-Maggie pour 3.5 km et tourner à droite #2
Faire 3 km sur le chemin du Lac Saint-Paul

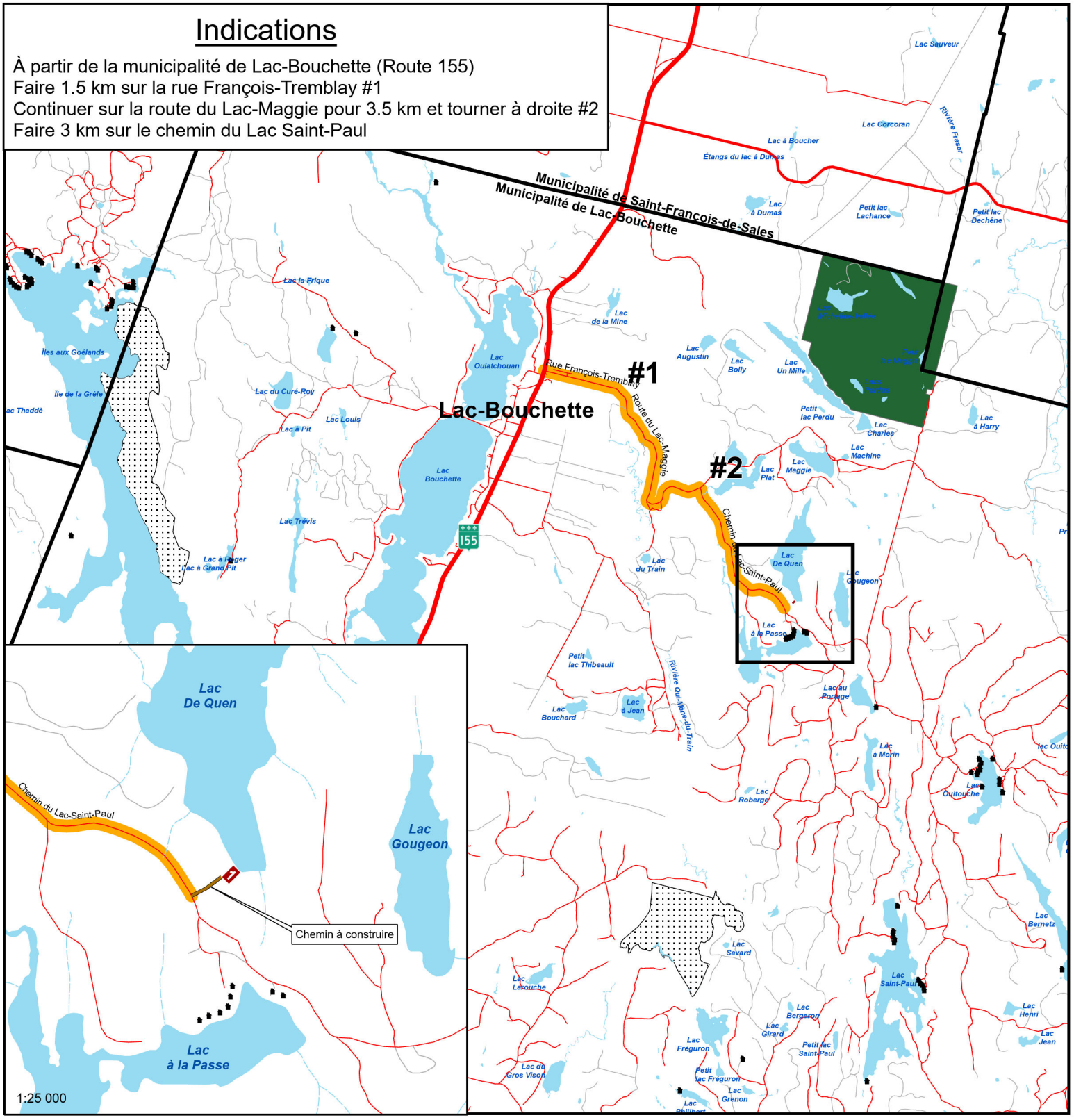

MRC Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite !

Tirage au sort 2023 - MRC Le Domaine-du-Roy

Lac De Quen

- Emplacement existant
- 1 2 3 Emplacement mis en disponibilité
- Chemin à construire
- Chemin d'accès proposé
- KM xx Borne kilomètrique
- Réseau routier supérieur
- Chemin de fer
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac
- Limite municipale
- Extérieur de la MRC
- Réserve de biodiversité
- Réserve écologique
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique Ashuapmushuan
- Zone d'exploitation contrôlée
- Refuge biologique

Projection cartographique
NAD 1983 MTM Fuseau 8

Sources
MERN, 2012, 2018, 2022;
MRC Le Domaine-du-Roy, 2023

Date d'impression: 2023-07-14

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

1:100 000

0 2 Km

N

